Le P'tit Roppois

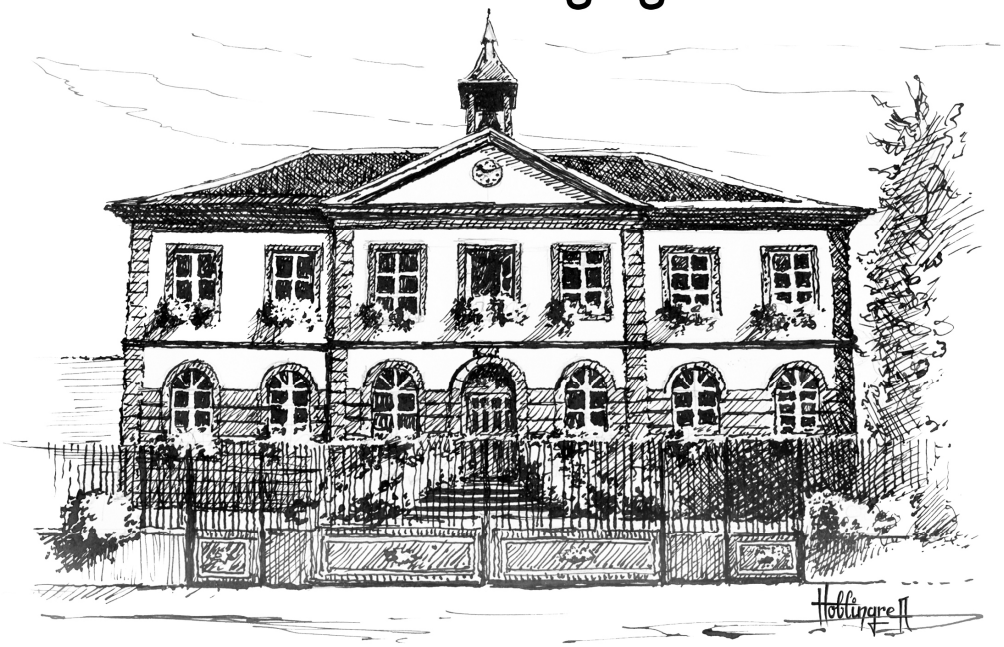

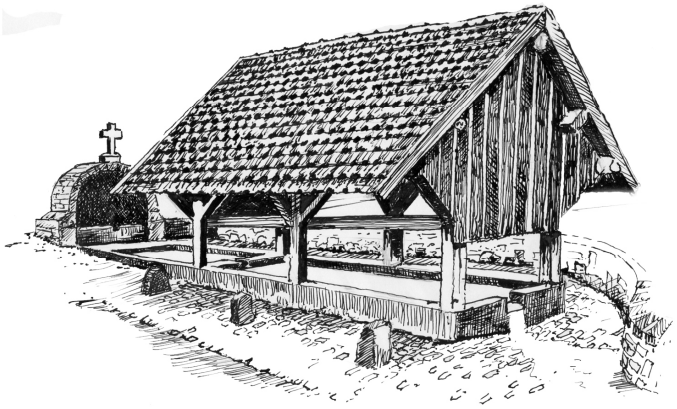

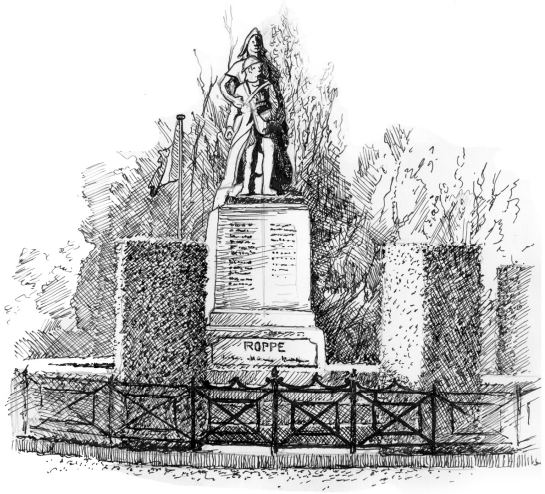

Numéro 32

Janvier 2017

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 🖷 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjoints, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directrice : Mme Stéphany BIRINGER : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Fabien FRESARD, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20
Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 17 33 ou 115 PHARMACIE DE GARDE : ☎ 32 37
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : ☎ : 03 88 37 37 37
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

HÔPITAL NORD-FRANCHE-COMTE 100 route de Moval – 90400 TREVENANS : ☎ 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES ☎ 03 84 23 10 10 *Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H*
Médecins généralistes : Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUISET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle
Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse ☎ 07 82 72 23 25

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien 06 31 27 73 24

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 ENGIE (ex-GDF) : dépannage ☎ 0 800 47 33 33
France Télécom : dérangements particuliers ☎ 10 13 ; professionnels ☎ 10 15
ENEDIS (ex-ERDF) : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90
(raccordements etc.)

Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 *(laisser sonner)* ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90
Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**
- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H
- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou www.agglo-belfort.fr
Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement
Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

.

L'ÉDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,

Vous avez pu le constater, notre magazine change de présentation graphique. 31 numéros toujours sous la même forme, il était temps d'imaginer autre chose. André HOBLINGRE, le réputé artiste peintre, époux de notre amie Chantal s'est proposé de « rénover » la page de garde. Dès la présentation en un temps record du spécimen, nous avons été conquis pour cette nouvelle formule. J'espère qu'elle vous plaira. Je voulais simplement remercier chaleureusement André pour sa précieuse collaboration.

Quoi de neuf à Roppe ? La commune poursuit sa marche en avant : le dernier recensement de janvier 2016 confirme cela : nous sommes 1005 Roppoises et Roppois. Concrètement en 2016 il y a eu 16 naissances, 3 mariages, et malheureusement aussi 7 décès. C'est bien des statistiques d'une commune en plein développement. Ça devrait être bénéfique pour les dotations, mais pas encore cette année.

Du point de vue de l'intercommunalité, la Cab et la Communauté du Tilleul et du Bassin de la Bourbeuse (CTBB) ne vont faire plus qu'une seule entité : le GRAND BELFORT. Désormais, nous formons ainsi une communauté de plus de 105 000 habitants. À noter qu'au passage, le Président MESLOT m'a renouvelé sa confiance en me proposant de nouveau un poste de Vice-Président où ma délégation sera l'eau et l'assainissement comme précédemment.

Cela n'empêche que les inquiétudes nous concernant sont toujours d'actualité. Les baisses de dotations s'enchainent, nous en sommes à – 27 200 € et il est annoncé une nouvelle baisse, certes moins importante (c'était près de 12 000 € en 2016), mais une baisse quand-même (50%), soit au total – 33 000 € alors qu'en face nous sommes confrontés à des transferts de charges continuels, et des obligations imposées par l'État. Alors nous ferons au mieux, (ou au moins mal !). En espérant quelques subventions grappillées ici et là, on complétera avec le fonds d'aide aux communes mis en place par la Cab, dont le principe est reconduit avec le Grand Belfort (120 000 € sur 6 ans pour Roppe). De même le nouveau Président du Conseil Départemental a aussi mis en place un fond d'aide de 40 000 € dans les mêmes conditions pour des travaux d'investissement.

Autrement pour l'école élémentaire, avec 100 élèves nous devrions passer le cap sans trop de soucis de restrictions de postes, mais voilà que les rythmes scolaires reviennent sur le tapis. Pour l'ALSH, la restauration scolaire, les effectifs sont stables, pas beaucoup de soucis non plus de ce côté-là.

Voilà pour les généralités, vous pouvez prendre connaissance dans ce bulletin, des articles qui sont consacrés à la vie de la commune. En attendant mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2017, pleine d'espoirs, de paix et surtout une bonne santé
et de la réussite dans ce que vous entreprendrez.

Très cordialement à vous

ETAT CIVIL DU 2° SEMESTRE 2016

NOS JOIES …

Naissances

Le 13 août 2016

DEMAINE Valentine
de DEMAINE Frédéric et LIMBERGER Rébecca
1 rue des Chézeaux

Le 16 août 2016

MOREL Giulia
de MOREL Loris et GIRARDOT Pauline
1 bis chemin des Mines

Le 19 août 2016

OZSAVRAN Serhat
de OZSAVRAN Turgut et EVREN Selin
60a rue des Chézeaux

Le 19 septembre 2016

MEGHNOUDJI Léna
de MEGHNOUDJI Mehdi et VASSAL Delphine
4 rue Sous le Vernois

Le 7 octobre 2016

CAMPGUILHEM Chiara
de CAMPGUILHEM Laurent et BADIN Laetitia
27 rue des Chézeaux

Le 6 décembre 2016

FRUGIER Juliette Manon
de FRUGIER Vincent et NICOLAS Betty
3 impasse des Rouches

Le 19 décembre 2016

NATIVEL Maëlynn
de NATIVEL Yoann et GIL Stéphanie
55 avenue du Général De Gaulle

Mariage

Le 10 septembre 2016

LAMELOISE Charles-Antoine et CRESSOT Cindy

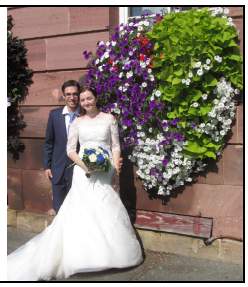

NOS PEINES …

Décès

Le 25 juillet 2016

WELFELE Nicole née DEBORD
67 ans
5 rue de la Cotate

Le 16 septembre 2016

WENDLING Marcelle née BEUILLER
85 ans
15 rue Sous le Vernois

Le 6 décembre 2016

BERTHIER Jacques
90 ans
2 avenue du Général De Gaulle

LES COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.07.2016

POINT N° 1 : EXAMEN ET RECONDUCTION DES TARIFS DES ATELIERS GYM DOUCE, SPORT-ENFANTS 6-12 ANS, SPORT-ENFANTS 3-6 ANS ET ZUMBA

Après la suppression du CCAS, il est convenu de continuer à fonctionner avec la même équipe sous la forme d'un comité consultatif. Ce dernier a examiné les bilans des derniers ateliers et constaté avec plaisir un premier résultat positif, et de 3 818,13 €. Ce bon résultat est lié au succès de la Zumba alors que les autres sont légèrement déficitaires.

Pour l'année 2016/17, les tarifs proposés vont être maintenus en l'état à savoir :

	Roppois		Extérieurs	
Gym douce	22,50 €/pour 6 mois		27,50 €/pour 6 mois	
Sport-enfants 3 – 6 ans	75 €/annuel		90 €/annuel	
Sport-enfants 6 - 12 ans	35 €/annuel		50 €/annuel	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Zumba	100 €	60 €	120 €	70 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

POINT N° 2 : CHOIX DU PRESTATAIRE ET EXAMEN DES TARIFS DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Sodexo propose le repas à 3,40 € en liaison chaude ou froide et Château d'Uzel 3,37 € uniquement en liaison froide. Il nous est signalé une baisse des prestations de Sodexo, et certains éléments du contenu des livraisons ne sont pas toujours respectés. L'écart étant relativement faible, les renseignements pris auprès des derniers clients (Andelnans, Bavilliers, Evette/Salbert, Bourogne, Chaux) ayant rejoint Château d'Uzel sont unanimes sur la qualité de la prestation. Il est donc décidé à l'unanimité de retenir Château d'Uzel à partir de la rentrée prochaine pour un marché d'un an renouvelable 3 fois.

POINT N° 3 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La Trésorerie nous demande d'amortir une subvention de 8 605 € ou de la porter sur un autre chapitre concernant les subventions non amortissables mais qui n'est pas doté. Il s'agit donc de doter le compte 2313 (Immobilisations en cours) pour ce montant et d'en diminuer autant le compte 1331 (Dotations équipements territoires ruraux). Cette modification est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 4 : AMÉNAGEMENT RUE D'EGUENIGUE : EXAMEN DES OFFRES

Après revalorisation de l'aide du Conseil Départemental par une dotation complémentaire au chapitre des amendes de police (quasiment à hauteur de 50 % du coût des travaux), il s'agit de choisir entre COLAS qui fait une offre à 25 901 € HT et EUROVIA qui propose les travaux à 28 966 € HT pour le busage d'une portion de fossé, la mise aux normes des deux arrêts de bus et le revêtement du trottoir en enrobé. Dans ces conditions, il est décidé à l'unanimité de confier ces travaux à la société COLAS.

POINT N° 5 : BENNE À DÉCHETS VERTS : OBSERVATION SERTRID

Pour faciliter les manœuvres à l'enlèvement des bennes, le SERTRID les a placées en biais après démontage de l'abri-bus (servant uniquement au transport scolaire) qui se trouvait être en mauvais état et était devenu obsolète. De plus, les voyageurs n'avaient plus aucune visibilité depuis l'arrêt de bus sur l'arrivée du car. Par ailleurs pour lutter contre les incivilités de plus en plus nombreuses de certains usagers, le conseil envisage unanimement de mettre en place un système de vidéosurveillance qui sera étudié pour une programmation en 2017.

POINT N° 6 : ALSH-VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE : CONVENTION SOCOTEC

Il s'agit de renouveler la convention avec SOCOTEC pour le contrôle électrique de l'ALSH qui doit être effectué par un organisme agréé tous les trois ans. Le Maire est autorisé à l'unanimité à renouveler cette convention avec SOCOTEC pour 444 € en 2016.

Pain de Tradition française

Campagne au Levain

Fabrication Artisanale

Façonné à la main

ouvert du
mardi au vendredi
6h30 · 13h et 14h · 19h
le samedi
6h30 · 12h30 et 14h · 19h
le dimanche
7h · 12h

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.09.2016

Le Maire ouvre la séance à 20H30 et annonce la démission de Patricia BAYLET de son mandat de conseillère municipale pour raisons personnelles. Il regrette cette décision mais n'a pas réussi à faire renoncer Patricia à cette initiative.

POINT N° 1 : MOTION CONTRE LA FERMETURE D'ALSTOM-BELFORT

Le Maire donne lecture d'une proposition de motion tendant à réclamer le maintien en activité du site belfortain d'Alstom. Ce texte est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Sur les contributions directes, l'État nous verse 16 032 € mais prélève des fonds (955 € pour Roppe) à certaines communes pour les reverser aux communes les plus défavorisées. IL s'agit du fonds FPIC. Il faut donc doter le compte à partir duquel le versement doit être effectué. Le principe de ce virement de compte à compte est adopté à l'unanimité. A signaler que le versement se limite à la seule année 2016.

POINT N° 3 : CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TÉLÉDÉCLARATION

La contribution de solidarité doit désormais faire l'objet d'une télé-déclaration. Pour ce faire il est nécessaire de mettre en place une convention. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention correspondante.

POINT N° 4 : FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES ACCÈS MAIRIE/ÉCOLE

La Préfecture a adressé aux communes une note sur l'abondement de ce fonds et les conditions de recours à celui-ci. Les dossiers doivent être déposés pour le 10 octobre prochain au plus tard. Dès lors, il est convenu à l'unanimité de déposer une demande sur la base de l'ensemble des travaux envisagés pour la mise en sécurité des accès de l'ensemble école/mairie.

POINT N° 5 : TRAVAUX DIVERS D'INTÉRÊT LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION "AMÉNAGEMENT ACCÈS CHÉZEAUX II"

Sur cette ligne, gérée par le Ministère de l'Intérieur, il est convenu de déposer un dossier portant sur l'aménagement de l'accès au lotissement des Chézeaux II depuis la rue du Stade pour 57 007 € HT. Le principe de cette demande est adopté à l'unanimité.

POINT N° 6 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le maire donne lecture du courrier du SIAGEP sur ce point. Le conseil prend acte de l'initiative annoncée dans l'attente des propositions du SIAGEP.

POINT N° 7 : CONSEIL DÉPARTEMENTAL : RÉNOVATION DES MURS ET ACCÈS EXTÉRIEURS DU CHÂTEAU LESMANN

Nous avons déjà obtenu deux subventions sur cette opération (DETR et CAB) mais le Conseil Départemental se déclarant prêt à nous aider, il est convenu à l'unanimité de demander une subvention pour les seuls travaux extérieurs (sans les fenêtres déjà commandées).

POINT N° 8 : APPEL À CERTIFICAT D'ÉNERGIE 2016 : MISE EN PLACE DE LEDS SUR LA RD83 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Si la décision de principe est prise, il reste une incertitude sur la nature des produits à mettre en œuvre.
Les subventions déjà obtenues s'élèvent à 46 % mais au titre des certificats d'énergie, il serait possible d'obtenir 16 % supplémentaires. Ce principe est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.10.2016

***POINT N° 1* : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Pour 2016, le conseil approuve à l'unanimité les propositions de subventions énoncées dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Propositions 2016**
Football Club de Roppe (BRCL)	485	530	530	530	530	530
Anciens Combattants	165	180	180	180	180	180
Donneurs de sang	85	95	95	95	95	95
Sclérosés en plaques	40	45	45	45	45	45
Burkina Faso	105	115	115	115	115	115
Collectif Résistance et Déportation	32	35	35	35	40	40
Age d'or	85	95	95	95	95	95
35ème R.I. (1)	0	0	150	150	0	150
Assistantes maternelles		150	150	0	0	0
Amis de l'orgue (2)	100	55	55	55	55	55
Prévention routière						60
Total	1097	1 300	1 450	1 300	1 155	1 365

(1) CABAT : cotisation pour l'aide à la réinsertion des blessés en opération
(2) 50€+50€ au titre du lancement de l'Association en 2011

***POINT N° 2* : AFFOUAGE : NOUVELLE PROCÉDURE ET NOUVELLES CONSIGNES**

Jean-François ROUSSEAU explique que la procédure actuelle d'attribution des lots d'affouage n'est pas exempte de risques sur le plan juridique et nécessite une modification. Afin de matérialiser le transfert de propriété du bois dès l'accès au lot et de dégager ainsi la responsabilité de la commune en cas d'accident, il est décidé à l'unanimité d'instaurer une taxe d'affouage à hauteur de 120 € par lot sur la base de 15 stères à 8 €. Cette somme sera régularisée lors du cubage définitif du lot.

***POINT N° 3* : ACCESSIBILITÉ MAIRIE-ECOLE : CONSULTATION SPS : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le Maire indique que 4 offres de service ont été déposées : SOCOTEC (1 450 € HT), VERITAS (2 115 € HT), APAVE (2 970 € HT), 2 SPS SAS (1 370 € HT). Il est convenu à l'unanimité de retenir 2 SPS SAS qui se trouve être le mieux disant.

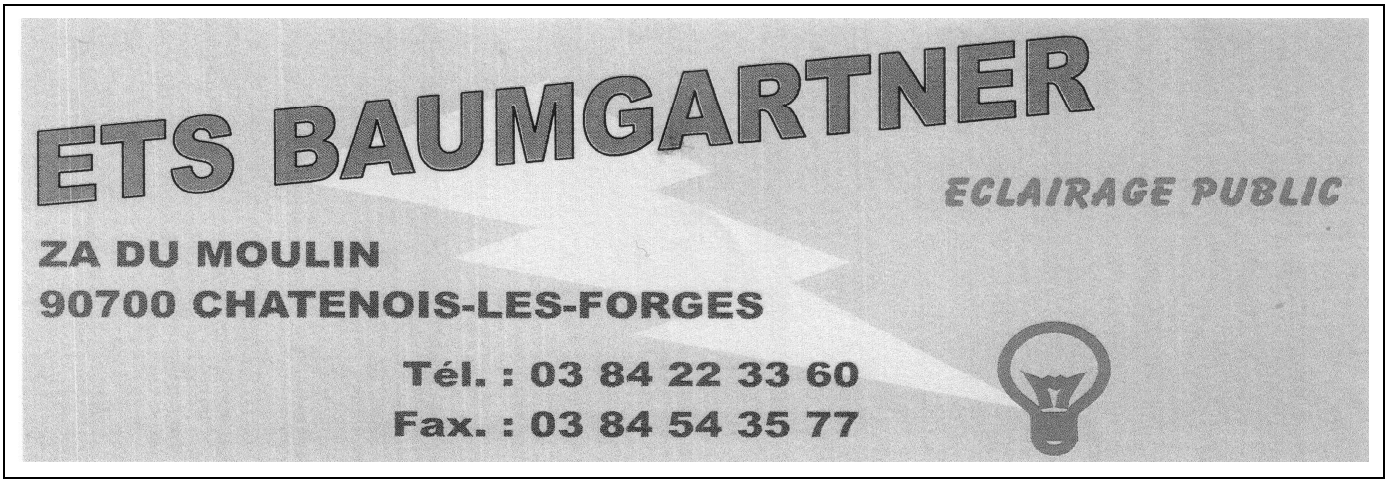

COLAS Est

AGENCE BELFORT-MONTBELIARD

RD 83 90150 EGUENIGUE
Tél. : 03 84 57 39 40

belfort.montbeliard@colas-est.com

<u>POINT N° 4</u> : ACCESSIBILITÉ MAIRIE-ECOLE : CONSULTATION CONTRÔLEUR TECHNIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Trois prestataires ont déposé une offre à savoir SOCOTEC (2 240 € HT), APAVE (3 000 € HT) et VERITAS (3 975 € HT). L'offre de la société SOCOTEC est retenue à l'unanimité.

<u>POINT N° 5</u> : LOTISSEMENT "LA GRANDE NOUAIE" : COMPROMIS DE VENTE DU LOT 11

Un couple porteur d'un projet de construction s'étant présenté récemment, il est convenu à l'unanimité de céder ce lot au prix prévu jusqu'ici à savoir 60 000 €. La cession sera réalisée par le biais d'un acte administratif.

<u>POINT N° 6</u> : ELABORATION DU PLU : DÉFINITION DE NOUVEAUX OBJECTIFS RELATIFS À LA RÉVISION DU PLU

Les objectifs initiaux ayant été invalidés dans une autre commune dans leur première formulation par une modification des textes réglementaires, il est convenu à l'unanimité de retenir désormais pour la révision du PLU les objectifs suivants :

- Remplacer le Plan d'Occupation des Sols, élaboré en 1988 ;
- Favoriser le renouvellement urbain ;
- Préserver la qualité architecturale et l'environnement ;
- Permettre un développement harmonieux du village, en organisant davantage l'espace communal.
- Maintenir l'attractivité de Roppe, pôle local de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB),

Objectifs initiaux auxquels s'ajoute :

- Conforter l'activité économique présente dans la commune (sites, établissements et emplois) ;
- Encourager le développement des commerces et services à la population ;
- Conserver l'identité de Roppe, et notamment le tissu urbain du « vieux Roppe » ;
- Protéger le petit patrimoine bâti, en tant que mémoire du passé, ainsi que le patrimoine naturel (conservation des arbres centenaires du Parc Courbot, + marronniers, le domaine forestier n'est pas compris) ;
- Établir des prescriptions adaptées aux projets de construction actuels, et qui prennent en compte les énergies renouvelables et une meilleure performance énergétique.

POINT N° 7 : ELABORATION DU PLU : APPLICATION ANTICIPÉE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES R 151-1 À R 151-55 DU CODE DE L'URBANISME

Afin d'éviter tout vide juridique et en attendant l'adoption définitive du PLU en cours d'élaboration, il est possible d'appliquer par anticipation les dispositions des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'Urbanisme à la procédure d'élaboration du PLU en cours. Ce point manquant de clarté, il est décidé de surseoir à une décision dans l'attente d'explications complémentaires si possible lors de la prochaine séance du conseil.

POINT N° 8 : DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE CRÉDITS SUR LE FONDS DE CONCOURS CAB

Il s'avère nécessaire de débuter certains travaux avant la fin de l'année. Pour en assurer le financement, il est convenu à l'unanimité de demander la mise à disposition des crédits nécessaires sur le fonds de concours de la CAB.

Il s'agit notamment de 5 800 € pour la réalisation du cheminement piétonnier le long du lotissement de la Grande Nouaie et du parc du château Lesmann, 2 050 € pour des travaux de régulation de l'écoulement des eaux de pluie dans le rue du Château et 4 800 € pour la signalisation électronique du passage piéton à proximité du pont de l'Autruche.

POINT N° 9 : EXAMEN DES OFFRES "AMÉNAGEMENT CHEMIN PIÉTONNIER"

Pour assurer la finition du chemin piétonnier, une consultation a été lancée mais seule l'entreprise COLAS a répondu pour un montant de 20 682 € HT. Cette offre est acceptée à l'unanimité.

POINT N° 10 : DISSOLUTION DU RPI : TRANSFERT DU PERSONNEL DU RPI À LA COMMUNE.

Suite à la dissolution du RPI, il est décidé d'accepter le transfert à la commune de Roppe du personnel travaillant à l'école. Cette mesure concerne Christine HEIDET et Cindy LEGRIS, respectivement pour le ménage et le suivi administratif de la gestion de l'école et est adoptée à l'unanimité.

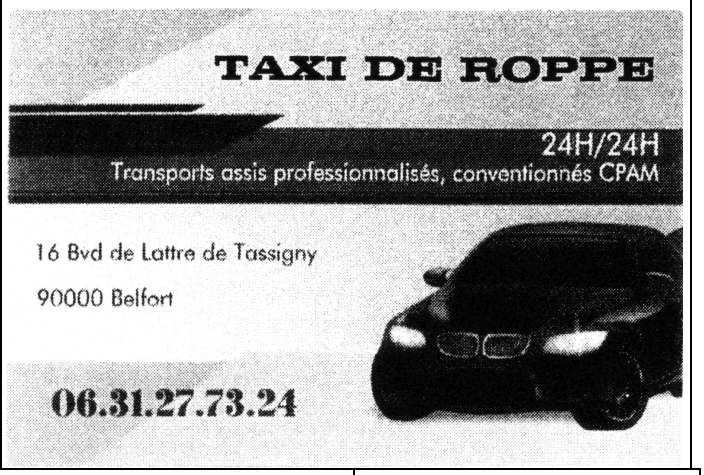

CLERC INDUSTRIE
8 rue de Phaffans
90380 ROPPE
☎ : 03 84 36 65 65
🖷 : 03 84 29 83 80

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.2016

***POINT N° 1* : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE À 26,75 HEURES ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL À 29 HEURES**

Christine HEIDET était employée pour 26,75 heures hebdomadaires dans la commune et pour le solde par le RPI. La réintégration des tâches effectuées au RPI se traduisant par une évolution de plus de 10 %, ce poste doit être supprimé et recréé au nouvel horaire soit 35 heures assorties de 2,5 heures supplémentaires soit au total 37,5 heures. Quant au poste de Cindy LEGRIS, il est supprimé à 29 heures pour être également recréé à 35 heures. Le conseil approuve ces dispositions à l'unanimité.

***POINT N° 2* : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE À 35 HEURES**

Le poste de Christine HEIDET est recréé à 35 heures assorties de 2,5 heures supplémentaires pour réintégrer les heures perdues avec la disparition du RPI. Cette création est approuvée à l'unanimité.

***POINT N° 3* : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL À 35 HEURES**

Le poste de Cindy LEGRIS est recréé à 35 heures pour réintégrer les 6 heures hebdomadaires perdues avec la disparition du RPI. Cette mesure est approuvée à l'unanimité.

***POINT N° 4* : FORÊT : RÔLE D'AFFOUAGE 2016**

Le Maire présente la liste des affouagistes qui s'avère bien fournie. Une nouvelle réunion est prévue le lundi 28 novembre prochain avec le garde de l'ONF pour revoir les quantités susceptibles d'être affectées aux affouagistes. La réunion initialement prévue le 3 décembre 2016 pour le tirage des lots est reportée à une date ultérieure. En cas de besoin, un complément sera marqué à la Maie. Il est noté cependant que des affouagistes sont réinscrits après avoir récolté des quantités importantes l'année précédente. La ressource se raréfiant il conviendra de prendre des mesures de limitations l'année prochaine. Le rôle présenté est néanmoins validé à l'unanimité.

***POINT N° 5* : ELABORATION DU PLU : APPLICATION ANTICIPÉE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES R151-1 À R151-55 DU CODE DE L'URBANISME**

Afin de pouvoir élaborer le PLU sur la base des nouvelles dispositions légales intervenues dans l'intervalle, il est convenu unanimement d'appliquer ces dernières par anticipation.

***POINT N° 6* : ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE POUR L'UTILISATION DE TÉLÉPHONES PORTABLES**

Afin de pouvoir joindre plus facilement les agents du service technique, il est convenu de les équiper d'un téléphone portable assorti d'une charte d'utilisation limitant l'usage de ces appareils aux stricts besoins du service.

Le conseil approuve unanimement cette disposition.

***POINT N° 7* : OPÉRATION "CRÉATION D'UN ASCENSEUR MAIRIE-ECOLE" : DEMANDE DE DETR 2017**

Afin de financer les travaux de modification de l'accès à la Mairie, il est convenu à l'unanimité de déposer un dossier de demande d'aide au titre de la DETR avant le 30 janvier 2017 pour la tranche 1 : ascenseur : 133 860 €. Cette tranche comprend le gros œuvre et la machinerie.

CABINET D'ARCHITECTURE
THIERRY LORACH
Architecte DPLG

BÂTIMENTS PUBLICS (TERTIAIRE, SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE)
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS
MÉDICO SOCIAL
LOGEMENTS

99bis rue du Général de Gaulle - 90850 ESSERT - Tél : 03.84.28.07.78 - Fax : 03.84.28.81.55
E-mail : CABARCHI.LORACH@wanadoo.fr

***POINT N° 8* : OPÉRATION "CRÉATION D'UN ASCENSEUR MAIRIE-ECOLE" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPUTÉ**

Dans les mêmes conditions, il est prévu à l'unanimité de solliciter le Député pour une aide financière sur la Tranche 3 (travaux extérieurs, toiture, façade) pour 67 880 €.

***POINT N° 9* : OPÉRATION "CRÉATION D'UN ASCENSEUR MAIRIE-ECOLE" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SÉNATEUR**

Il est également convenu unanimement de solliciter le Sénateur pour une aide financière pour la tranche 2 (passerelle-accueil) 39 470 €, sachant que cette demande est à déposer avant le 30 novembre 2016.

***POINT N° 10* : OPÉRATION "CRÉATION D'UN ASCENSEUR MAIRIE-ECOLE" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE FIPHFP** *(Fonds pour l'intégration des personnes handicapées dans la fonction publique)*

Une aide du FIPHFP sera également sollicitée sur l'ensemble pour compléter le financement de cette opération.

***POINT N° 11* : TRÉSORERIE : APPROBATION DU TABLEAU DE TRANSFERT DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT INSCRITS AU 21532 (Budget 1995)**

Malgré le caractère très tardif de cette demande, il s'agit d'autoriser le comptable à régulariser cette imputation qui s'avère bloquante dans sa comptabilité, mais n'a aucune incidence sur le budget communal. Cette demande est acceptée.

***POINT N° 12* : OPÉRATION "CRÉATION D'UN ASCENSEUR MAIRIE-ECOLE" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU**

Dans le cadre des travaux évoqués ci-dessus, il est prévu de réaliser un système de récupération des eaux de pluie pour permettre aux enfants de l'école d'assurer l'arrosage du jardin pédagogique.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.12.2016

POINT N° 1 : DETR 2017 : MISE EN SÉCURITÉ DES ACCÈS MAIRIE-ÉCOLE

Selon la Préfecture, les crédits exceptionnels affectés aux investissements en équipements de sécurité et gérés directement par le Ministère de l'Intérieur, seraient réservés aux zones sensibles (dont nous ne sommes pas). La préfecture nous a fait savoir que la commission départementale des élus aurait privilégié sur l'enveloppe locale les dossiers liés à la sécurité des écoles. Par conséquent, il serait opportun de demander de la DETR pour ces travaux mais il ne faut pas que cela compromette nos chances d'obtenir une aide pour la construction de l'ascenseur. Dans ces conditions, il est convenu à l'unanimité de présenter également cette demande pour la DETR et comme l'autre dossier, en priorité 1.

POINT N° 2 : AMÉNAGEMENT ACCES CHEZEAUX II ET RUE DU STADE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La commune s'est vu attribuer une aide de 11 401 € au titre du Fonds spécial d'investissement local géré par la Région pour les travaux de l'entrée du lotissement des Chézeaux II depuis la rue du Stade à la condition de délivrer l'ordre de service avant le 30.12.2016. Trois entreprises concernées ont été consultées. Deux offres ont été déposées mais la meilleure a été celle de la société Colas à 66 816 € HT. Dans ces conditions, il est convenu unanimement de passer commande à la société Colas.

POINT N° 3 : CONVENTION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE ROPPE-VETRIGNE

Le Maire présente le projet de convention élaboré pour assurer la continuité du service suite à la disparition administrative du RPI. Après celui de Vétrigne, le conseil municipal de Roppe approuve à son tour à l'unanimité le projet de convention régissant dorénavant la gestion des écoles entre Roppe et Vétrigne.

POINT N° 4 : TRANSFERT RPI – COMMUNE DE ROPPE :

Dans le cadre de la dissolution du RPI, il est nécessaire de reprendre au compte de la Commune de Roppe les contrats en cours à savoir :

- le contrat ENETT concernant l'entretien des classes situées dans le bâtiment de la Mairie
- le contrat GRETER concernant l'entretien de la chaudière de l'école élémentaire.

Le conseil approuve ces mesures de reprise à l'unanimité.

POINT N° 5 : FIXATION DES TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

De la même façon, il convient de fixer les tarifs des temps d'activité périscolaires. Le conseil approuve à l'unanimité comme celui de Vétrigne le maintien du tarif à 0,85 € par séance.

POINT N° 6 : CAB : CONVENTION "EAUX PLUVIALES" POUR LA RUE DES CHÉZEAUX

Le début de la rue des Chézeaux ne dispose pas de réseau d'eaux pluviales. Il s'agit donc de l'équiper dans le cadre de la convention dite "51/49" avec une participation de 51% de la CAB sur le réseau. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 7 : IME : CONVENTION CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA CLASSE EXTERNALISÉE

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la convention n'étant pas finalisée dans les délais. (Indépendant à notre volonté)

POINT N° 8 : RESTAURATION SCOLAIRE : SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR PRÊT DE MATÉRIEL PAR LE "CHÂTEAU D'UZEL"

Suite au changement de prestataire pour les repas servis à l'ALSH, le Château d'Uzel propose une convention de prêt pour compléter l'équipement de la cuisine par la mise à disposition d'un four et d'un réfrigérateur (neufs). Le Conseil autorise unanimement le Maire à signer cette convention.

<u>POINT N° 9</u> : MATÉRIEL INFORMATIQUE : GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LA CAB

Afin de régler les difficultés périodiques provenant du vieillissement du matériel informatique, il est envisagé d'adhérer au groupement de commandes proposé par la CAB pour le renouvellement périodique de ces équipements, mais nous ne pouvons pas adhérer à un marché en cours (jusqu'à fin 2017). Par conséquent la décision en la matière est reportée pour un complément d'étude incluant toutes les autres possibilités.

<u>POINT N° 10</u> : CORA : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COMPTE CLIENT

L'hypermarché Cora qui nous fournit notamment les colis de Noël nous propose la signature d'une nouvelle convention de compte client. Il est convenu à l'unanimité de donner suite à cette demande.

<u>POINT N° 11</u> : SYNDICAT DE LA BAROCHE : CONSERVATION DE TOMBES À CARACTÈRE PATRIMONIAL

Dans la cadre de la procédure de reprise des tombes en état d'abandon au cimetière de Phaffans, nous sommes sollicités pour identifier les tombes ayant un caractère patrimonial. Le Syndicat de la Baroche se prononcera ensuite sur leur maintien. Après étude de la situation présentée par Denis HAEGELIN, il est convenu à l'unanimité de demander le maintien pour leur valeur patrimoniale des tombes THURIOT et LESMANN (anciens Maires).

<u>POINT N° 12</u> : ALSH : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR POUR LES VACANCES DE FÉVRIER ET DE PÂQUES

Une animatrice, arrivée récemment en contrat CUI, est déjà repartie, se trouvant en congé de maternité. Compte tenu des effectifs actuels, il ne manquerait quelqu'un que durant les vacances scolaires. Dans ces conditions, il est convenu à l'unanimité de faire appel à un étudiant diplômé pour les renforts ponctuels qui s'avèrent nécessaires.

LE VELOUTE

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires
Pizzas sur place et à emporter
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 19 06

À NOTER :

Ce numéro du P'tit Roppois vous parvient avec un peu de retard suite à une mauvaise manipulation d'Orange qui nous a privés d'Internet durant 3 semaines.
Avec toutes nos excuses,
L'équipe de rédaction

INFOS DIVERSES SUR LE PLU

PLU : la transformation du POS en PLU suit son cours.
Rappel : Un des principaux enjeux est la limitation de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières.
En 2016 une réunion publique s'est tenue au Château Lesmann.
Les points suivant ont été abordés :

- Concertation avec le public (Parution, Affichage, Réunions, Ouverture d'un registre)
- Réunions avec le Bureau d'études pour définition du **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable (PADD avec fixation de ses orientations), les **O**rientations d'**A**ménagement et de **P**rogrammation (OAP)
- Transports (en commun) et mobilité, déplacements doux, offre en stationnement,
- Repérage des zones non construites, espaces libres « dents creuses »
- Repérage d'architectures patrimoniales ou remarquables
- Étude de l'activité économique,
- Activité agricole, maintien de la trame verte et bleue,
- Politique de l'eau (SDAGE), Préservation des milieux aquatiques, et des zones humides, inondations
- Classement en zone sismique, retrait et gonflement des argiles, radon, risque minier.

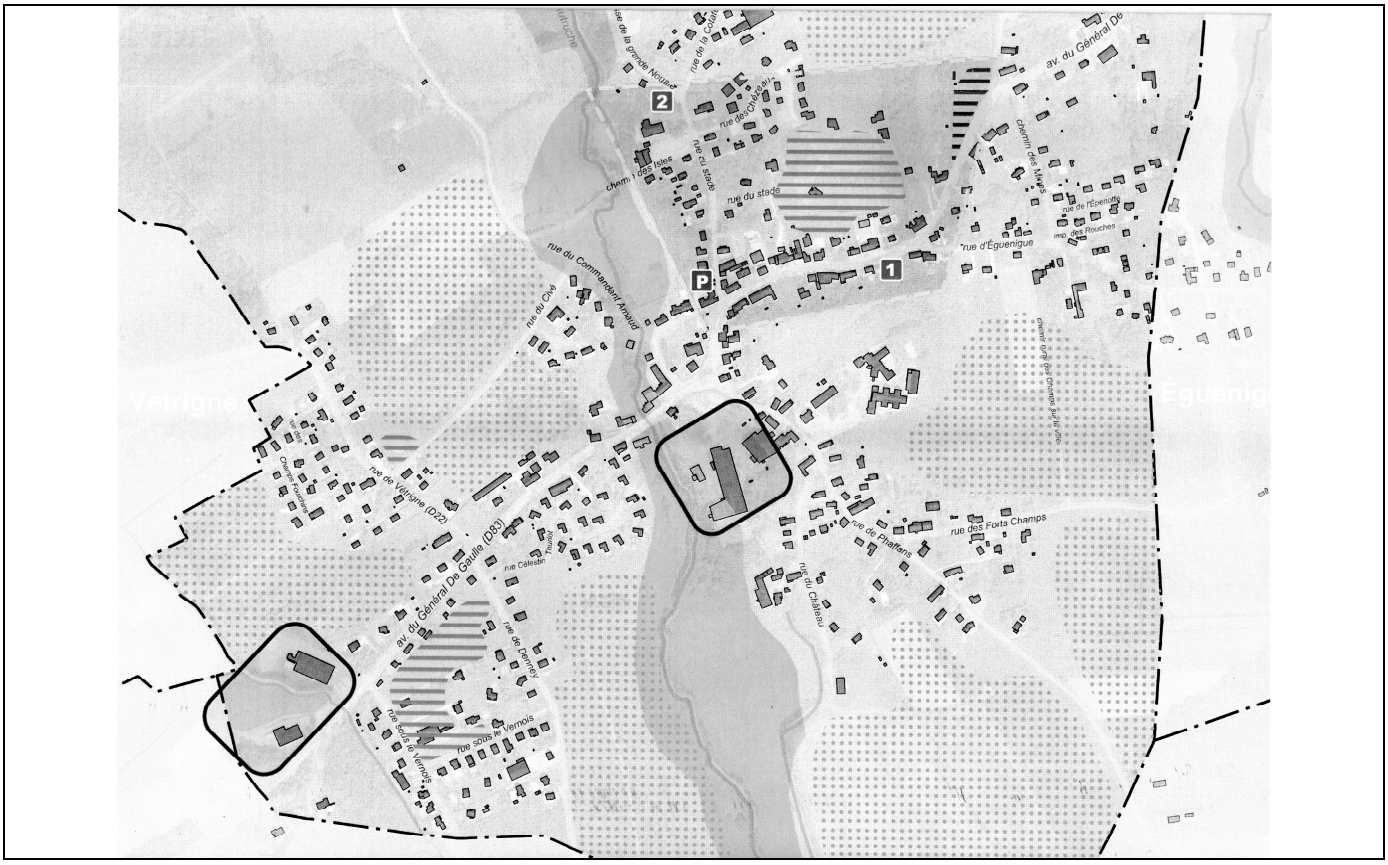

Actuellement nous en sommes à l'élaboration d'un règlement et de ses annexes.

Bientôt il sera trop tard d'exprimer des souhaits notamment sur le classement du zonage. Une enquête publique aura lieu après la fin des études.

L'AUTRUCHE EN AMONT DU PONT DE LA RUE DU COMMANDANT ARNAUD

C’est une demande récurrente des riverains. L’Autruche est un cours d’eau non domanial, régi par des règles, notamment au niveau de l’entretien de ce cours d’eau.

- L’entretien des berges appartient à chaque riverain pour moitié et doit être entretenu par ce dernier,
- Toute intervention doit être autorisée au préalable par les services de la Police de l’eau et de l’ONEMA (Office National des eaux et milieux aquatiques).

Ces deux règles sont fondamentales. En l’occurrence la commune est propriétaire de la moitié du cours d’eau en bordure de la rue du Commandant Arnaud. À ce titre, avant de commencer quelque intervention que ce soit, elle doit être autorisée. C’est la démarche entreprise.

Le constat établi par les services est que la végétation est un frein fort à l’écoulement des eaux, et avant toute autre opération il faut « faucarder » les joncs et autres plantes qui se développent dans le lit et aux abords des rives.

De même les buissons doivent être fortement taillés, mais pas détruits puisqu’ils contribuent à la stabilisation des berges.

Et voilà le résultat ! Une photo prise sous le même angle. C’est très parlant. Les végétations sont coupées, les buissons rabattus, la rivière reprend vie et forme à nouveau des méandres.

Déjà l’Onema est venue contrôler les travaux, et le service se dit satisfait ; ils nous l’ont fait savoir.

L’opération demande bien sûr à être renouvelée tous les ans. Elle sera inscrite au programme de travaux des agents communaux.

Avis aux propriétaires en bordure de l’Autruche :

Le principe d’entretien des berges est bien sûr valable sur l’ensemble du cours d’eau dans la traversée de la Commune, pour 50% à chaque riverain. Il convient de déposer une demande avant tout commencement

ANCIEN ESPACE NEW JET PNEUS
RUE SOUS LE VERNOIS

Acquis par la Commune en décembre 2014, les bâtiments étaient destinés à servir pour l'installation des services techniques municipaux dans des locaux plus adéquats que le bâtiment actuel. Un plan de financement a été mis en place avec le Crédit Mutuel, tout en conservant le locataire en place.
Hélas un incendie a détruit la totalité du bâtiment. Aucune origine n'ayant pu être retenue au final d'après les enquêtes, des tractations entre experts ont suivi le sinistre.et ont abouti à une transaction amiable, permettant de rembourser par anticipation l'emprunt initialement souscrit auprès du Crédit Mutuel, sans pénalité de sortie.
Après un désamiantage en règle par une entreprise spécialisée en la matière, les murs ont aussi été rasés, laissant finalement la place à un terrain d'une belle surface (30a).

En haut, ce qui restait des bâtiments, en bas le terrain déconstruit

Il n'est pas prévu de reconstruction à l'identique, le site n'étant pas approprié pour ce genre d'opération, puisqu'entouré d'une zone pavillonnaire.

AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
NOUVELLE CANALISATION D'EAU POTABLE

La RD 83 entre le Chemin du Charmois était équipée d'une canalisation de diamètre 60 de chaque côté de la route. Elles ont montré des signes de fatigue avec plusieurs ruptures dites communément « casses ». À chaque réparation il était constaté des diminutions d'épaisseur du métal, lui-même de nature fragile puisqu'étant encore en vieille fonte grise, de plus une fonte très cassante aux moindres mouvements de terrain lors des périodes de sécheresse, de pluies soutenues eu encore de gel. Par ailleurs la sécurité incendie sur la section n'était pas des meilleures et devait être améliorée.

La Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) a détecté le besoin de remplacement à l'aide d'un logiciel spécial sur la situation patrimoniale des réseaux. L'inscription budgétaire de 95 000 € étant faite pour cette année 2016, les travaux ont été adjugés à l'entreprise EUROVIA de Bavilliers.

Commencés fin août 2016 ils ont été terminés un mois plus tard.

La double canalisation de diamètre 60 a été remplacée par une seule de diamètre 125, et deux poteaux d'incendie ont été installés sur le trajet. Ils ont un débit supérieur, ce qui fait que la couverture incendie est mieux assurée. Les branchements ont été rénovés et tous réalisés en fonçage, technique qui permet d'éviter la tranchée à ciel ouvert, dont le tassement est toujours difficile à maîtriser.

Pour faciliter la réalisation des travaux, les plantations entre la station-service et la sortie du village, pas faciles d'entretien à différents titres, et quelques fois un peu trop hautes, gênant par la même occasion la visibilité des sorties, ont été arrachées. Elles seront remplacées par d'autres plantations au printemps, des vivaces, plus faciles d'entretien, peu exigeantes en eau et à plus faible développement.

Par la même occasion le trottoir en sablé a vu sa surface revêtue en enrobés, les piétons y ont donc aussi trouvé leur compte. Une affaire où tout le monde est gagnant !

C'était la dernière tranche de travaux de renforcement, étalés sur plusieurs années, des conduites d'eau de la RD83 à Roppe, entre la rue du Stade et la sortie du village.

Un bon bout de trottoir remis à neuf

RUE D'EGUENIGUE
MISE AUX NORMES PMR DES ARRÊTS DE BUS, BUSAGE DE FOSSÉS, ENROBAGE DE TROTTOIRS

C'est une obligation imposée par les textes : Les arrêts de bus doivent être rendus accessibles aux **P**ersonnes à **M**obilité **R**éduite (PMR). La Commune est concernée par 6 arrêts de bus **:** deux rue de Vétrigne, deux au centre du village, et deux rue d'Éguenigue.
En 2016, c'était donc le tour des arrêts « Rue d'Éguenigue ». Le dossier avait été présenté aux subventions "Amendes de Police 2016", gérées par le Conseil Départemental sur les fonds reversés par l'État à ce titre.
Après des discussions dites « serrées », le dossier a finalement été retenu en deux fois. Mr le Président du Conseil Départemental s'est rallié à nos arguments. Merci à lui.

Côté gauche ***Avant et après travaux*** ***Côté droit***

Dans la même opération, après des discussions stériles au sujet du curage du fossé (portant sur 65 mètres !) et las de ces tergiversations avec le Service des Routes se renouvelant à chaque fois qu'il est nécessaire de curer le fossé, son busage par la Commune a été décidé. Les sorties particulières dans ce fossé ont été captées au passage et branchées dans le collecteur. Le tuyau posé est un tuyau permettant malgré tout une partie d'infiltration des eaux dans le sol (tuyau et lit de pose drainants).

Enfin pour compléter l'opération, les aires de trottoirs réalisées jadis en sablé sur la section bordurée, ont fait l'objet d'une reprise en enrobés entre la RD83 et le Chemin des Mines, évitant du coup leur traitement d'entretien en désherbants. Les entrées des propriétés ont été traitées au cas par cas au niveau de l'écoulement des eaux.
Une consultation d'entreprises a été réalisée, et c'est l'entreprise Colas-Est, moins-disante, qui a été retenue. Le devis des travaux de la rue d'Éguenigue s'est élevé globalement à 25 901 € HT.

JOBS D'ÉTÉ

Ça reste une constante : pendant les mois de Juillet et Août, deux mois d'emplois sont consacrés par la Commune à l'emploi saisonnier de jeunes Roppois ou Roppoises pour divers travaux d'été, tels que l'aide au désherbage, la tonte, l'entretien des peintures de bâtiments etc. Le but premier est d'aider les candidats à mieux pouvoir financer leur permis de conduire.

Le plein de candidatures a été réalisé dès le lancement de l'action en 2008 et cette année 2016 nous avons reçu 6 candidatures. Devant ce nombre de postulants, les critères précédents ont été renouvelés, à savoir une période de travail d'au moins deux semaines et le non renouvellement de candidatures déjà retenues précédemment de façon à faire « tourner » au maximum.

Stephen COURTIN
au désherbage d'un espace vert

Chanez BENDRISS
à la réfection d'une salle de classe

Thomas ROUGEMONT
désherbage au Monument aux Morts

Agathe ECCHER
à l'entretien du jardinet de l'école

RÉFECTION DE LA CLASSE DE CM2

Commencée en 2015, cette réfection s'est poursuivie en 2016 pendant les grandes vacances, C'est Didier PAYGNARD, assisté de quelques jeunes en « Job d'été » qui s'en est chargé.

C'est long à faire car il fallait aussi procéder au rebouchage des trous derrière le plâtre, ce qui est chose courante dans ces murs anciens. Puis l'installation d'une fibre de renforcement de la surface a été nécessaire.

Le tour des fenêtres avec ses formes arrondies est particulièrement long et fastidieux à finaliser pour rendre un travail de qualité.

Le temps n'étant pas élastique, il y a aussi d'autres priorités en pleine saison d'été. C'est ainsi qu'une seule des façades a pu être traitée, celle qui donne sur la cour.

La suite et fin aux prochaines grandes vacances.

LA PARTICIPATION DE ROPPE AU TÉLÉTHON

Depuis 3 ans avec la précieuse collaboration de la troupe théâtrale de Châtenois-les-Forges « Jeux Thème » nous avons pu présenter 3 pièces :

- Jours de soldes
- Embarquement immédiat
- Tout bascule

En 2016, c'est cette dernière pièce qui a été présentée. Comme annoncé, le bénéfice a été entièrement versé au Téléthon 2016. Une remise officielle du chèque a été faite au représentant du Comité Départemental du Téléthon, Christophe CHEVALME.
Rappelons que la troupe Jeux Thème, une troupe de grande qualité, a joué cette pièce bénévolement, avec une mise à disposition gratuite de la salle par la commune. Seuls les droits d'auteur (obligatoires) sont retirés de la recette des entrées et de la caisse de la buvette.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de remettre à Christophe CHEVALME la somme de 460 € en présence de Jean-Claude LABRUNE, le Président de l'Association "Jeux Thème", Isabelle ECHEMANN et Jean-François ROUSSEAU, Adjoints. Merci aux bénévoles qui ont assuré le spectacle pendant deux soirs, ainsi qu'aux spectateurs qui sont venus se divertir dans une bonne soirée de rigolade.

LA GRANDE NOUAIE

Les travaux de finition ont débuté en octobre 2016. Ils portaient sur la construction des trottoirs, le sens giratoire à l'entrée, le revêtement de voirie définitif et l'implantation de containers poubelle enterrés.

Ce giratoire, prévu dès l'origine, a une double fonction :
Il doit bien sûr permettre les mouvements de circulation à l'entrée du lotissement, mais il a aussi pour rôle de couper la vitesse que prennent un peu naturellement les voitures en descendant la côte.
Il a été dimensionné pour permettre au véhicule de collecte des ordures ménagères de tourner sans difficulté.
Pour ce faire un essai préalable a été réalisé, il a été tout à fait concluant.
Les travaux ont été confiés à la société COLAS d'Éguenigue, détenteur de ce marché de travaux depuis l'origine.

D'emblée, une demande de collecte des ordures ménagères au porte à porte avait été exprimée.

Le règlement de lotissement prévoyait des containers enterrés.

Pour changer ce règlement il était nécessaire de le faire voter majoritairement par les colotis.

En vérité, la demande était marginale et ne remportait que peu de succès.

Il devenait donc obligatoire de respecter le règlement initial dont tous les acheteurs ont eu connaissance dans leur acte de propriété.

Voilà le résultat : c'est tout de même plus beau que les poubelles individuelles qui « trônent » et quelques fois « traînent » devant les habitations. L'implantation a été judicieusement étudiée, tous les habitants doivent obligatoirement passer devant, y déposer leurs déchets ménagers sans faire de détour.

Néanmoins tous les travaux ne sont pas terminés. L'essentiel est que la voirie et les trottoirs soient maintenant en bon état de propreté et de confort. Du point de vue financier, comme le budget lotissement est un budget annexe, les travaux sont couverts par la vente des lots. Il en restait deux, l'un d'eux (N°11) a trouvé preneur, le permis de construire est en cours. Les autres travaux de finition pourront être réalisés après la vente du dernier lot.

DE NOUVELLES FAÇADES AU CHÂTEAU LESMANN

Façade sud avant travaux

C'est vrai qu'elles ne présentent pas un aspect engageant : le crépi est en mauvais état, fissuré, se désagrégeant par endroits. La toiture, elle, est en bon état : elle avait été rénovée il y a quelques années. La pérennité du bâtiment n'est donc pas compromise.
Des possibilités budgétaires sont arrivées avec la nouvelle CAB. Une enveloppe de 15 000 € est disponible pour chaque commune pour la préservation du patrimoine existant. C'est tout naturellement que nous avons pensé à la rénovation de ces façades. Pour globaliser l'opération, les fenêtres de l'étage, en état douteux, peu isolantes, hors normes du point de vue déperdition énergétique, sont incluses.

Un autre dossier de subvention a été déposé au titre de la DETR 2016, il a été retenu pour 20%. Bien agréable surprise, faut toujours y croire ! Pour couronner le tout, avec la relance des travaux publics, pilotée par la Région, nous avons aussi le plaisir d'avoir été retenus pour une aide complémentaire de 20%. Si bien qu'il n'y a plus à hésiter !!
Revers de la médaille, bien que pas classé, ni même inscrit au titre des Monuments Historiques, l'Architecte des Bâtiments de France, chargé par la Préfecture de contrôler les travaux pour la DETR a imposé une technique ancienne : le crépi doit être fait à la chaux pure tel que les anciens le faisait, sans nettoyage des pierres au jet à haute pression. De même les garde-corps des escaliers doivent être réalisés non pas en inox, ni en métal peint, mais avec du fer rond noir à l'ancienne. Les fenêtres remplacées doivent l'être obligatoirement en bois, mais ça ne nous pénalise pas, ça faisait partie de nos prévisions.

Façade Est avant travaux

À l'heure où vous lirez ce numéro, les fenêtres en vitrage isolant et en bois d'eucalyptus seront remplacées. Le plus long et le plus difficile est à venir : montage d'un échafaudage, décrépissage, réfection des zingueries avec étanchéité. Ça fera l'objet d'un marché public en 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES PROVOQUEES PAR NOS AMIS LES CHIENS

reprise du Flash Info du 28/11/2016

À plusieurs reprises et en différents endroits de la commune, des aboiements intempestifs de nos amis les chiens sont signalés. Lorsqu'ils sont durables et répétitifs, ça devient de plus en plus difficilement supportable, et ça va bien au-delà des bruits courants que l'on peut entendre dans nos campagnes.

Une bonne formule consiste à ne pas laisser vos amis dehors et sans surveillance, de plus sous les intempéries.
N'oubliez pas qu'ils ont besoin d'affection comme les humains. Ils vous le rendront bien. De plus, le voisinage vous en sera reconnaissant.

Il est aussi utile de rappeler que **leur divagation est interdite**. De même le **domaine public ne doit pas leur servir de lieu de déjections**, et si ça arrive, merci de ramasser dans un sachet. Ayez à l'esprit les désagréments que cela cause (piétons et entretien des dépendances).

DEMARCHAGES

Reprise Flash Info du 2/02/11/2015

Des démarchages sont de nouveau opérés, le plus souvent par téléphone, par des personnes se faisant passer pour des contrôleurs d'appareils de détection de fumée entre autres ou contrôle des charpentes. **Ces propositions doivent faire l'objet de votre plus grande vigilance**. Aucun contrôle n'est obligatoire, si tel devenait le cas nous vous en informerons en temps utile. Il se peut aussi que c'est dans un but de repérage des lieux pour commettre ultérieurement des cambriolages. **LA PLUS GRANDE VIGILANCE S'IMPOSE.**

REPRISE DE LA COLLECTE DES MONSTRES

Depuis le 5 janvier 2015, les habitants du GRAND BELFORT (ex-CAB) peuvent faire enlever les gros mobiliers et électroménagers devant leur domicile. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous en appelant le :

03 84 54 24 24

ou de remplir un formulaire sur internet.

Ce service gratuit s'adresse à tous les habitants du Grand Belfort et notamment à celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se rendre en déchetterie. Ne pas sortir vos encombrants avant la veille**.**

À signaler que lors du remplacement d'un mobilier ou d'un appareil électroménager, votre vendeur est tenu d'en assurer la reprise.

CAMPAGNE "LUMIÈRE ET VISION" ETRE BIEN VU ET BIEN VOIR

Cette campagne s'est déroulée le 7 décembre 2016, toute la journée, sur la voie adjacente de la place du Château Lesmann. Elle visait à proposer aux automobilistes la **vérification gratuite** de quelques éléments clés de leur voiture à l'approche de l'hiver, avec notamment :

- Vérification des éléments lumineux, stops, clignotants, phare de recul, clignotants,
- Vérification et réglage des feux : position, code, phare, antibrouillard, détresse, recul. Rares sont les véhicules dont les phares sont bien réglés, puisque les conditions changent souvent,
- Vérification de l'état du pare-brise (impacts éventuels), de l'usure des pneus, ce point étant d'une importance capitale en période hivernale, (Voir l'article spécial qui y est consacré)
- Vérification du bon état des balais d'essuie-glaces, rétroviseurs etc…

Les agents de Prévention Routière du Président LAMBALOT ont assuré cette vérification pour 38 véhicules, bénévolement. **MERCI à eux.**

Les ASTUCES (source Prévention Routière) :

- Un balai d'essuie-glaces usé laisse des traces sur le pare-brise, elles limitent la visibilité. Un pare-brise sale peut faire perdre jusqu'à 30% de visibilité, Le plus grand nombre d'entre eux est doté d'une pastille qui indique sa nécessité de remplacement prochain lorsque la couleur vire.

- Assurez-vous que le niveau du liquide lave-glace avant et arrière est suffisant,

- Mieux vaut posséder un véhicule équipé de feux s'allumant automatiquement dès qu'il y a une zone d'ombre, dans un tunnel, à la tombée de la nuit. Pensez-y lors de votre prochain remplacement.

Les IDEES FAUSSES (source Prévention Routière) :

- « *Vérifiés lors du contrôle technique, il n'est plus nécessaire de contrôler les feux plus souvent* ». **NON**, un feu déréglé d'à peine 1% vers le haut multiplie les risques d'éblouissement des autres usagers de 20%.
  Déréglé vers le bas, cela entraîne une perte de visibilité de 30 mètres !
  L'usure entre un pneu neuf et un pneu usé à 50% peut diminuer le champ éclairé.

- *« Tant qu'elles fonctionnent, les ampoules sont efficaces ».*
  NON, au bout de deux années, les ampoules ont déjà perdu 50% de leur efficacité.
  Il est préférable de les changer par paires.

LE DÉNEIGEMENT À ROPPE

À chaque fois qu'il neige, ça revient comme une vieille chanson « mais que font-ils donc ?».
Quels sont les critères de base ?

Il y a trois niveaux de service :

1. Celui qui concerne **les grands axes, la RD83 en fait partie**. C'est le conseil Départemental qui gère cette route, avec son personnel, son organisation, son matériel, et aussi son coût, je sais de quoi je parle, ayant été responsable de ce service pendant 27 ans. Le délai d'intervention est court : 1 heure, et le travail est continu 24h/24h, les équipes se relaient.

2. Celui qui concerne **les autres routes départementales**, celles qui relient les communes, c'est aussi le Conseil Départemental, mais c'est traité après l'axe prioritaire, avec les mêmes moyens.

3. Celui qui concerne **les voies communales**. C'est la commune qui gère, avec ses propres moyens. Quels sont-ils ? Dans tous les cas limités, autant en matériel qu'en personnel.
   - **le matériel** : **une lame biaise orientable**, montée sur un tracteur agricole du seul exploitant de la commune.

Cette lame biaise, moderne, sur roulettes, avec relevage et orientation hydrauliques est montée sur un tracteur de 110 CV.

La largeur de travail est de 2,20m donc adaptée à la largeur de nos voies communales.

Elle a été « inaugurée » lors des chutes de neige de fin novembre 2005.

La décision d'intervention est prise par la commune dès lors que la couche de neige atteint 6 à 8 cm. La lame ne racle pas « au noir », elle est limitée par deux petites roues qui la maintiennent à environ 1 cm du sol. Le circuit est long, il y a 10 kms de voies communales à dégager, ce qui représente 2 heures et demie de travail : difficile d'être partout en même temps.
Le départ a lieu à 5H00, quelques fois à 4H00. Les rues où il y a des passages de bus, que ce soit transport d'élèves ou transport d'ouvriers sont prioritaires.

   - **une petite fraiseuse déneigeuse**, qui est limitée dans son rayon d'intervention et sa largeur de travail (70cm).

     Elle est utilisée dans le secteur du Parking école/mairie,

- une **petite saleuse manuelle** qui peut être tractée derrière le véhicule communal
- un **petit stock de sel**,
- et **SURTOUT DES BRAS**, ceux des trois agents communaux, toujours accompagnés par des élus qui donnent l'exemple : Jean-François ROUSSEAU, Acacio MARTINS, et le maire lui-même. Leur principal rôle est le dégagement du parking de la Mairie / Ecole. Pour l'arrivée des enfants les accès doivent être dégagés. N'oublions pas que ce parking est en pente et qu'il serait rapidement inaccessible. De plus la lame ne peut que dégrossir le déblaiement, le reste est fait à la petite fraise et … à la main.
  Et il y a le problème des voitures qui stationnent. Pas facile tout ça !! Le salage lui est aussi manuel.

Et la neige dans tout ça ? À part sa couleur, elle n'est jamais la même, elle ne tombe jamais à la même heure, c'est très important car selon l'heure, elle est rapidement tassée et devient difficile à racler, à pelleter, elle n'a jamais la même consistance du point de vue hygrométrie elle est poudreuse, mouillée ou encore « normale », enfin chaque chute est un cas spécifique.
Et le sel ? Nous en avons un petit stock, la commune peut s'approvisionner en vrac (avec refacturation bien sûr !) grâce à la bonne compréhension du Conseil Départemental. Son coût est élevé, et il faut y ajouter manutention et transport.
Et les bacs à sel ? Il y en avait, c'était pratique, ce qui ne l'était plus c'est quand on avait besoin de sel sur place pour nos propres besoin, ils étaient … vides !!! De plus, ils ont été confondus avec des … poubelles, des détritus y étaient déversés, d'autres les confondaient avec des bacs à verre !! En somme peu encourageant !

Quelques réflexions :

- Souvent des trottoirs ne sont pas dégagés devant des propriétés. C'est le devoir des propriétaires de le faire (ou du locataire du rez-de-chaussée si le propriétaire n'habite pas sur place), les aspects de responsabilité sont trop négligés, surtout en cas d'accident résultant du non dégagement.
- Que dire des critiques émanant quelques fois de personnes qui ne dégagent pas elles-mêmes devant chez eux ? Pas très sympa pour ceux qui ont travaillé de bonne heure. C'est encore plus difficile à accepter quand on a tout donné !

Des satisfactions :

Oui il y en a, quel que soit le temps, les accès de la mairie et de l'école ont toujours été en bon état de viabilité, de même que les sites en forte pente, les points singuliers, c'est notre fierté, mais cela on nous le dit bien trop rarement.
Un autre témoignage récent : « *félicitez le déneigeur pour la qualité de son travail* ».

MORALITE : Le déneigement ça coûte cher, et quand la neige est partie, on a dépensé non seulement notre énergie, mais aussi beaucoup d'argent et il n'en reste rien, alors faut-il s'équiper de matériel coûteux avec toutes les contraintes qui en découlent (personnel supplémentaire), et qui finalement ne sert que peu ? Ce n'est pas le choix de la bonne gestion.
Le déneigement, c'est paradoxalement, un art compliqué dans lequel il est facile de se faire critiquer, mais l'art est plus difficile, surtout en période de restrictions budgétaires. Mieux vaut équiper son véhicule, votre propre sécurité en dépend. L'article suivant donne des conseils élémentaires en la matière à l'instar du pays voisin, l'Allemagne ou les pneus d'hiver sont obligatoires. À méditer …

CONDUIRE EN HIVER : LES BONS RÉFLEXES

Neige, pluie verglaçante, brouillards givrants, ces conditions accroissent les dangers de la circulation.

Nous en perdons l'habitude dès lors que ces conditions se reproduisent de moins en moins souvent.

Source Prévention Routière

Vérification de l'état général du véhicule : c'est primordial. Les pneus jouent un rôle capital dans la tenue de route (pression, usure, etc…).

En cas de panne, matériel à avoir sous la main : lampe de poche, vêtements chauds, gants. Allumez les feux de détresse, enfiler le gilet de sécurité, installer le triangle 30 mètres à l'arrière de son véhicule.

Savoir installer des chaines : si elles sont nécessaires ou si un panneau les rend obligatoires, il est important d'y être un peu entraîné en faisant quelques répétitions de montage. La vitesse de circulation doit être doit être réduite.

Consignes de sécurité :

- Adapter son comportement de conduite (vitesse réduite, ceinture de sécurité, augmenter les distances de sécurité car les distances de freinage sont plus élevées, etc.)
- Pas manœuvre ni de freinage brutal
- Allumer les feux de croisement ; les feux de brouillard avant et arrière sont autorisés par temps de neige

Équiper votre véhicule de pneus hiver :

Dès que la température passe sous 7°, les pneus standards sont moins efficaces, sur chaussée sèche, humide ou enneigée. Ils sont conçus avec un mélange de gomme qui permet de conserver leur élasticité, même à basse température. La technologie est bien rodée.

- Ils offrent plus d'adhérence, la gomme ne durcit pas avec le froid, ils ont plus de pouvoir de traction, les lamelles jouent le rôle de crampons,
- Ils ont plus de rapidité d'évacuation de la pluie, la neige, la boue
- Il y a moins de risque d'aquaplaning, la distance de freinage est moindre, c'est 20% de sécurité en plus.

Idées reçues compromettant votre sécurité :

- inutile de s'équiper en pneus hiver : **FAUX**, ils sont efficaces dès que les températures descendent sous 7° et de plus permettent un meilleur freinage.
- Deux pneus hiver sont suffisants : **FAUX**, ceux de devant améliorent les performances au démarrage, ceux de l'arrière aident à ne pas « chasser » de l'arrière dans les virages.
- Les pneus hiver c'est cher : **FAUX**, la sécurité sur la route n'a pas de prix.
- Avec un véhicule à 4 roues motrices pas besoin de pneus hiver : **FAUX**, ils permettent une meilleure adhérence et d'éviter l'aquaplaning.

Plus d'information : https://www.preventionroutiere.asso.fr/campagne/heure-dhiver-pneus-hiver/

ILLUMINATIONS DE NOEL

Après l'aménagement de la première partie de la rue de Phaffans, un effort pour améliorer l'ambiance des fêtes de fin d'année s'imposait.

Le secteur « Sous Les Marronniers » a fait l'objet d'une attention particulière au niveau des animations et illuminations. Que ce soit de jour, ou de nuit l'impact visuel n'est pas le même :

Sous les marronniers de jour

Sous les marronniers de nuit

Les Marronniers : l'ensemble des illuminations

Le Lavoir

Pour ne pas être en reste, le lavoir bien réaménagé dans cette première phase de travaux, méritait aussi sa mise en valeur la nuit.

En prévision de son embellissement, des décorations avaient été acquises au moment des soldes de 2015 pour minimiser la dépense. Jean-François ROUSSEAU et Acacio MARTINS LOPES se sont chargés de les installer. Merci à eux.

L'amenée du courant électrique avait été pensée au moment des travaux routiers par l'installation d'une gaine justement en prévision d'une illumination ultérieure, si bien qu'il n'y avait plus que les fils à tirer. La fontaine elle-même est aussi mise en valeur par un projecteur à faible consommation.

FIN DU RPI :
LA COLLABORATION CONTINUE

C'est une conséquence de la loi NOTRe, (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **Ré**publique) l'État a décrété la simplification des structures en prônant la disparition de celles qui n'étaient pas indispensables. Les RPI étaient aussi visés au travers de cette loi. Bien que récent (2007), notre RPI qui a fait ses preuves au sens de l'efficacité avec le regroupement des élèves des deux communes, était donc dans le collimateur du Préfet.

Il était difficile de résister aux arguments et de conserver la structure, à l'instar d'autres RPI qui avaient des biens en commun, ce qui n'est pas notre cas. En effet chaque commune a mis à disposition ses locaux, ou construit des bâtiments neufs, tout en en gardant la propriété.

Seule la gestion administrative était assurée par le secrétariat du RPI. D'ailleurs, au cours de la première réunion avec les Services Préfectoraux, il a été constaté que nous fonctionnions depuis l'origine sous *« une forme de convention déguisée » (dixit).* Les deux communes retrouvent donc toute la responsabilité de la gestion de leur école. Quelque part, il sera aussi plus facile de gérer le personnel directement sur place, plutôt qu'à 5 kms.

Par conséquent à la place des statuts du RPI, une convention a été mise en place, avec pour objectif de définir les termes de gestion des deux groupes scolaires situés sur les deux communes (élémentaire sur la commune de ROPPE et maternelle sur la commune de VETRIGNE) <u>afin de proposer aux administrés des deux communes un service de scolarité identique à celui qui existait avant cette dissolution.</u>

C'est chose faite puisque la convention a été validée par les deux conseils municipaux. Cette disposition n'a aucune conséquence sur la gestion de l'ALSH qui reste une structure communale roppoise et qui fera l'objet d'une autre convention reprenant le fonctionnement actuel.

Remise de dictionnaires à l'école

La tradition est devenue une règle. Dès la création du RPI, la décision de doter les élèves d'un dictionnaire en classe de CM2 a été prise.

Ils sont 17 élèves de Roppe et de Vétrigne. Chaque Maire a dédicacé l'ouvrage pour le remettre personnellement à chaque enfant.

« Ils attendent ce jour avec impatience depuis un moment» disait Mr MARIE leur professeur.

NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Classe de CP/CE1 : exercice de sécurité dans le bus et séances de piscine

Les enfants de l'école ont participé à un exercice de sécurité dans un bus afin d'apprendre les bons réflexes. Les élèves de CP (classe de CP/CE1) résument ce qu'ils ont appris :

« Il faut toujours mettre sa ceinture avant que le bus démarre et l'enlever lorsqu'il est garé et arrêté. »

« Il ne faut pas rester tout près d'un bus car il y a des angles morts pour le chauffeur. On peut aussi être coincé par une porte qui se ferme. De plus, Il ne faut pas traverser devant ou derrière un bus car les voitures ne nous voient pas. »

« Dans un accident, si le bus tombe sur le côté, il faut casser la vitre avec le petit marteau ou sortir par la trappe de secours du plafond. »

Les enfants de CE1, CE2 et CM1 se rendent à la piscine tous les jeudis de septembre à janvier. Lors de ces cours, encadrés par des maîtres-nageurs et les enseignants, les élèves sont par groupes de niveau pour apprendre à nager ou perfectionner leur niveau de natation.

Les CE1 racontent :

« En sortant du bus, on va dans les vestiaires pour se mettre en maillot de bain, on se douche, on met notre bonnet et on va dans notre groupe pour apprendre à nager. »

« On apprend à aller dans le grand bassin où on n'a pas pied »

« On fait des exercices pour apprendre à nager : on va chercher des objets qui coulent, on passe sous des ponts au fond de l'eau,... »

« On apprend à sauter dans l'eau et à plonger. On est même allé sur le grand plongeoir (3m). Moi, je n'ai pas eu peur, mais certains ont eu peur. »

« Pour apprendre à nager, on utilise des planches, des frites, des pool boys, des palmes, des ceintures flottantes, des cerceaux ... »

« On peut utiliser différentes techniques de nage : le crawl, la brasse, le dos, ... »

Classe de CE2/CM1 : une nouvelle élève ... particulière !

Cette fin d'année 2016 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel élève à l'école élémentaire de Roppe.
Pour la plus grande joie de tous, Souricette (peluche chanteuse) puisqu'il s'agit d'elle, a entonné en anglais Jingle bells et Merry Christmas.
Les enfants ont repris en chœur ces mélodies, qui à n'en pas douter leur trotteront dans la tête tout au long des vacances de Noël.

Classe de CP : cinéma et spectacle musical.

Dans le cadre du festival Entrevues, les CP et les CE1 sont allés voir un dessin animé intitulé « WALLE » qui montrait la Terre envahie de déchets et abandonnée par ses habitants. Ce film très éducatif était très amusant et les enfants l'ont apprécié. Ensuite, en classe, les CP ont fait une activité de tri de déchets.

Les CP et les CE1 se sont aussi rendus au spectacle des JMF. Cette année le trio du Collectif UBIQUE a présenté une pièce musicale sur le conte « Hansel et Gretel ». Les enfants ont pu entendre de jolis morceaux de musique joués au violon, au luth, au théorbe, à la flûte chinoise et à la scie musicale.

Prêts à partir !

LE PÈRE NOËL
À L'ÉCOLE MATERNELLE

Mercredi 14 décembre, le Père-Noël est venu à l'école maternelle de Vétrigne.

Ce matin-là, les élèves de Petite Moyenne et Grande section ainsi que leurs camarades de l'IME de Roppe …

… se sont retrouvés en salle de motricité pour partager des moments de chants, et de danses de Noël.

Ensuite le Père-Noël est venu pour les féliciter, les écouter, recevoir leurs dessins et leur offrir des friandises.

Puis tous les enfants ont partagé un goûter composé de clémentines, papillottes et petits gâteaux de Noël qu'ils avaient préparés en classe.

L'ALSH EN JUILLET 2016

Nous avons commencé les journées par le rappel des règles de vie construites par les enfants, après cela, pour se mettre en route, ils ont chanté la petite chanson mascotte de Juillet « les petits martiens ».
De nombreuses activités se faisaient en 2 groupes par tranches d'âge dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun des enfants. Nous avons proposé des activités régulièrement afin d'éviter que les enfants ne trouvent le temps long.

La première semaine, les « petites abeilles » du centre sont allées à la découverte du parc de Wesserling. Voici un groupe d'enfants déguisés en abeilles.

Puis les enfants de l'IME sont venus nous rendre visite et en échange, nous sommes aussi allés chez eux dans leurs locaux.

Ensuite nos petits héros sont partis pour la journée dans les bois à la recherche de la princesse ; quelle aventure au milieu des bois !

Après cette rencontre, dans la semaine, nos petits héros ont eu droit à un moment de détente et de convivialité au mini-golf, super après-midi malgré le soleil, on a même eu droit à des petits arrosages.

Pour finir la semaine, les petits héros ont campés une nuit, et oui avec un petit peu de confort quand même, c'était un moment très sympa de partage, les enfants ont adoré, ils attendent déjà la prochaine…

Et pour clôturer cette période, les enfants se sont pris pour des aventuriers, bienvenue dans le monde des robinsons !!! C'est parti pour l'embarcation (vite il faut s'organiser en équipe, créer son campement, sa survie, motiver ses troupes …)
Nous avons eu droit à de nombreuses batailles d'eau, arrosage pour nous rafraichir. Et oui malgré les fortes chaleurs nos petits héros ont survécu, ils ont passé de super vacances dans la joie et la bonne humeur de tous.
J'ai eu l'honneur de diriger l'ALSH en juillet 2016 avec l'aide active de Coralie, Erika, Corinne et Anthony. Je tiens à remercier l'implication de toute l'équipe et de la municipalité pour le bon déroulement de cette période. Je remercie également les parents pour leur compréhension avec des adaptations de programme un peu tardives, mais demandées et finalement nécessaires.

Nathalie MUOT

LE CCAS COMMUNIQUE

Le CCAS a été dissout dans sa forme administrative, mais les activités continuent dans la pratique. Les décisions relèvent donc dorénavant du budget communal mais les membres du CCAS conservent leurs prérogatives sous forme de commission consultative comme précédemment.

Atelier Sport enfant 6/12ans

Cette activité est mise en place tous les mardis soirs de 17h30 à 18h30 sous la direction de Simon BAYLET, éducateur sportif diplômé envoyé par Sport Profession 25. Ils sont 18 enfants inscrits fréquentant assidument cette activité. Ils sont très contents du retour de Simon qui est bien apprécié. Référent : J-G MAURICE 06 28 20 54 18 Cotisation annuelle 35€ Roppois et 50€ extérieurs.

Atelier Zoumba

Activité démarrée depuis septembre 2015. Elle s'adresse à des personnes désirant se dépenser avec tonicité tous les mercredis de 18h15 à 19h15. C'est une professionnelle diplômée Sarah PHILIPPE qui mène le groupe de 21 participants ! Référente : Aurore BAUMANN 06 61 46 68 20.
Cotisation annuelle : Roppois 100€ ; Extérieurs 120€. Possibilité en deux paiements de 60€ Roppois et 70€ Extérieurs.

Atelier Gym douce

Ouvert à toutes les personnes qui veulent entretenir leur forme physique et leur équilibre en guise de prévention pour les chutes. 11 personnes suivent cette activité tous les lundis de 14h15 à 15h15 sous la conduite très pédagogique de Laurent PERNEL, éducateur diplômé. La deuxième session va débuter, il reste quelques places. Référente : Isabelle ECHEMANN 06 21 09 22 65 Cotisation semestrielle : 22,50€ Roppois, 27,50€ Extérieurs

Atelier Sport enfant 3/6 ans

Ils sont un groupe de 12 enfants animé par Sarah PHILIPPE tous les mercredis de 17h30 à 18h15.

C'est un vrai plaisir de voir évoluer ces petits qui suivent d'une manière étonnante tous les gestes de Sarah.

Référente : Aurore BAUMANN. Cotisation 35€ Roppois et 50€ Extérieurs.

Amicale des Donneurs de Sang de la Baroche et des environs

L'amicale des donneurs de sang de la Baroche remercie tous les donneurs de Roppe et de ses environs pour leurs mobilisations lors des trois collectes de 2016. Ce sont une centaine de dons qui ont été collectés, une progression de 25% par rapport à 2015.

En dehors de nos fidèles donneurs que nous remercions, nous avons constaté de nombreux jeunes rejoindre l'équipe de bénévoles pour faire un don de sang si nécessaire aux services de santé.

Qui je sauve en donnant mon sang ?

Une femme qui perd beaucoup de sang lors de son accouchement
Un accidenté de la route

peuvent chacun consommer
jusqu'à 30 poches, c'est-à-dire 30 dons,
de concentrés de globules rouges particulièrement
De groupe O- compatible avec tous les autres groupes sanguins.

Une personne atteinte de cancer et que la chimiothérapie affaiblit

1/3 des transfusions est destiné à des malades atteints de cancer qui,
en moyenne, ont besoin chacun de 50 concentrés de globules rouges par an.

Un enfant atteint de maladies du sang comme la drépanocytose

consomme en moyenne
50 concentrés de globules rouges par an
et peut même, dans certains cas, avoir besoin de 120 concentrés.
Il faut donc 50 dons au minimum pour maintenir en vie un seul malade de drépanocytose pendant un an.

L'amicale des donneurs de sang de la Baroche et ses environs vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.

Elle vous rappelle les dates des collectes 2017 au Château Lesmann :

Mercredi 1er mars 2017
Mercredi 21 juin 2017
Mercredi 20 septembre 2017

de 16H30 à 19H00

LE 11 NOVEMBRE 2016 À ROPPE

Conjointement avec les Anciens Combattants, un hommage a été rendu au commandant Arnaud à la stèle érigée en sa mémoire dans la forêt. La Compagnie de Commandement et de logistique avait délégué un détachement du 35ème RI de Belfort dirigés par le Capitaine GUERRERO pour rendre rendait les honneurs. Des fleurs ont été déposées en signe de reconnaissance au Commandant ARNAUD. Puis la sonnerie aux morts a retenti avant une vibrante Marseillaise résonnant avec force dans la forêt.

Ensuite la cérémonie s'est poursuivie devant le Monument aux Morts de la commune, 98 ans après que les armes se sont tues, l'occasion de célébrer cet anniversaire de l'armistice.

Dès le début de la cérémonie, la médaille de la Croix du Combattant a été remise par le Capitaine GUERRERO à Daniel ALTMEYER. Toutes nos félicitations au récipiendaire.

Le détachement du 35ème RI de Belfort, a présenté une impeccable prise d'armes.

À l'appel des morts ce sont les enfants de l'école qui ont répondu « Mort pour la France », puis ils ont « piqué » une fleur dans la haie du Monument après le dépôt de gerbe. Puis ce fut la toujours émouvante sonnerie « Aux Morts ».

Après la minute de silence, ce fut la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, par Denis HAEGELIN, Maire-Adjoint.
Une vibrante et retentissante Marseillaise a clôturé la cérémonie. Après la distribution de friandises aux enfants, un vin d'honneur a été servi au Château Lesmann.

Merci à toutes et tous, en particulier aux militaires du 35ème RI, aux Anciens Combattants, au nombreux public présent, aux enfants de l'école dont on a remarqué la présence du Directeur de l'école élémentaire, qui s'est impliqué pour la présence des enfants afin de maintenir un objectif constant :

Le devoir de Mémoire

Union Nationale des Combattants

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920

90380 - SECTION DE ROPPE ET ENVIRONS

Président / Secrétaire : Alain COMTE
1, rue de Denney
90380 ROPPE
E-mail : alain.comte90@orange.fr
Tél. : 06 60 09 84 65

Trésorier : Louis IOLLER
82 Av du Général DE GAULLE
90380 ROPPE

Madame, Monsieur, cher camarade,

En ce début d'année 2017, la section des anciens combattants vous présente ses meilleurs vœux pour vous et vos familles.

La fin d'année 2016 a été endeuillée par la disparition de Jacques BERTHIER.

La section de Roppe et environs a perdu non seulement un camarade mais aussi le fondateur de la section et son ancien président.

Combattant, Jacques BERTHIER l'était. Dès 1940, domicilié à Saint Nicolas, à 14 ans à peine avec son père, il devient passeur pour les candidats à l'exil, fuyant l'occupant allemand au péril de sa vie.

En novembre 1944, il servira de guide aux troupes du général GAMBIER pour libérer Masevaux.

En Janvier 1945, il s'engage dans les rangs de la 1ère armée française, et participera à toute la campagne d'Allemagne avant d'être démobilisé en novembre de la même année.

Après de nombreuses années à porter le drapeau aux cérémonies patriotiques, il crée en 1982 la section UNC de Roppe et environs et en devient le président .

Son engagement lui a valu de se voir décerner de nombreuses distinctions.

Nous garderons le souvenir d'un grand patriote, dévoué à la France. Durant toutes ces années, il nous a montré toute l'importance de témoigner pour que les générations suivantes perpétuent le souvenir de ceux qui sont morts pour la France.

La section tiendra son assemblée générale le dimanche 12 février à 10h au Château Lesmann.

Vous pouvez nous rejoindre si vous le souhaitez, que vous ayez été combattant ou non ou comme sympathisant.

Le Président,

Alain COMTE

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR COMMUNIQUE

Le Président et les membres du Club de l'Age d'Or de Roppe et environs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2017.

Que cette nouvelle année 2017 commence bien, et continue de même tout au long de l'année, c'est ce que nous vous souhaitons sincèrement.

Le Club de l'Âge d'Or invite toutes les personnes de plus de 65 ans de venir grossir ses rangs, nous en serions très heureux. Vous y êtes les bienvenus dans une ambiance conviviale.

Pour 2017 les réunions auront toujours lieu au Château Lesmann les :

5 Janvier 2017 à partir de 13h30	22 juin 2017 à partir de 13h30
26 janvier 2017 à partir de 13h30	6 juillet 2017 à partir de 13h30
9 février 2017 à partir de 13h30	27 juillet 2017 à partir de 13h30
23 février 2017 à partir de 13h30	7 septembre 2017 à partir de 13h30
9 mars 2017 à partir de 13h30	28 septembre 2017 à partir de 13h30
23 mars 2017 à partir de13h30	12 octobre 2017 à partir de 13h30
6 avril 2017 à partir de 13h30	26 octobre 2017 à partir de 13h30
20 avril 2017 à partir de 13h30	9 novembre 2017 à partir de 13h30
4 mai 2017 à partir de 13h30	23 novembre 2017 à partir de 13h30
18 mai 2017 à partir de 13h30	7 décembre 2017 à partir de 13h30
1er juin 2017 à partir de 13h30	21 décembre 2017 à partir de 13h30

Pour tout complément d'information, ou si vous avez des idées, vous pouvez vous adresser à Louis IOLLER, 82 avenue du Général de Gaulle 90380 Roppe. Tél 06 66 93 59 05.

Tous les membres du club de l'Age d'Or se joignent à moi pour vous renouveler leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2017.

Le Président

Louis IOLLER

RETROUVAILLES 50 ANS APRÈS

Voici 50 ans, en 1966 et 1967, la Commune de Roppe a accueilli des chantiers de jeunesse organisés par « Jeunesse et reconstruction ». Des jeunes venant de toute l'Europe se retrouvaient pour travailler et nouer des contacts.

En 1996 déjà, et les années suivantes, des anciens de ces chantiers se sont retrouvés en mairie de Roppe. Ils venaient d'Espagne, d'Italie, de Suède, du Danemark, d'Angleterre et de France. Ils ont retrouvé les personnes qui les avaient accueillies à l'époque. En premier Marcel PERREZ qui était à l'origine du chantier. Il s'agissait de travaux divers en échange de leur hébergement.

Au cours des années des réunions se sont opérées dans les différents pays, au gré des opportunités. Le 4 août 2016, quelle ne fut pas la surprise quand deux citoyens britanniques vivant en France sollicitaient une entrevue en Mairie. Tout naturellement Alain COMTE, une des chevilles ouvrières de l'époque était associé à leur réception.

Jennifer et Brian HINCHCLIFFE sont venus, comme en pèlerinage, 50 ans après le chantier. Ils ont retrouvé la salle de classe où ils étaient hébergés.

Suite à leur rencontre à Roppe, ils se sont mariés et ont mené chacun leur vie d'enseignants à Newcastle.

Férus de culture française, à la retraite, ils sont venus s'installer en Dordogne près de Périgueux.

Brian est même correspondant pour le « Bugle » un journal destiné principalement aux Britanniques du secteur.

Dernièrement, le cataclysme du brexit leur a donné à réfléchir, ils ont décidé de demander la nationalité française. La double nationalité leur permettra de vivre heureux dans le pays qu'ils ont choisi.

Nous espérons les revoir lors d'un prochain passage pour échanger et leur faire rencontrer les autres participants à ces chantiers.

NOUVELLES DU BRCL

En septembre a débuté la treizième saison du BRCL avec un nombre de licenciés de nouveau en hausse (après plusieurs années de régression). Cette saison est marquée par la création d'un groupement de jeunes avec le club de l'ASDAM (Andelnans Danjoutin Meroux) pour les catégories U15 et U18. Cette création était devenue nécessaire pour maintenir au niveau du club les licenciés de ces catégories et leur permettre d'évoluer dans les championnats du district dans leur catégorie respective. La saison dernière, le BRCL n'avait pas été en mesure d'engager une équipe U15 et avait dû laisser partir ses licenciés dans les clubs voisins.

La saison dernière avait été faste pour les deux équipes SENIOR. L'équipe 1 a obtenu son accession en deuxième division de district (avec la première place de son groupe) et l'équipe 2 a également évolué de la 4ème à la troisième division.

Avec une nouvelle équipe d'entraineurs et le renfort de quelques éléments, la saison a brillamment débuté pour les deux équipes : l'équipe 2 se situe en milieu de tableau de son groupe de 3ème division et surtout l'équipe 1 est invaincue en championnat à la trêve (un nul pour 9 victoires) et est par conséquent en tête de son groupe. Elle n'a été éliminée en coupe que par des équipes de niveau supérieur (par une équipe de Division Honneur en coupe de France et par une équipe de Ligue Régionale en coupe de Franche Comté).

Pour terminer, nous vous rappelons les manifestations traditionnelles du club prévues d'ici le mois de juin :

- le loto le 18 mars au château LESMANN,
- la journée pêche le dimanche 7 mai
- le tournoi de jeunes les 23 et 24 juin en espérant que la météo sera plus clémente cette fois-ci (la deuxième journée du tournoi 2016 avait dû être annulée suite à un violent orage la nuit précédente occasionnant une inondation complète du terrain).

FOYER RURAL de ROPPE

Bonne et heureuse année 2017

Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé, amour, amitié et paix.

Les disciplines sportives du Foyer Rural pratiquées au Château Lesmann sont les suivantes :

Activités	**Responsable de section**	**Horaires**
Judo enfants	Eric CECCETANI Tel : 06 13 70 19 11	Débutants : Lundi de 17H30 à 18H30 et Jeudi de 17H30 à 18H30 Confirmés : Lundi de 18H30 à 19H30 et Jeudi de 18H30 à 19H30
Judo adultes	Robert GRESET Tel : 03 84 26 11 02	Mardi de 20H à 21H30
Aîkido	Sandrine WIDMER Tel : 03 84 29 98 31 Mail : asmbaikido@free.fr	Lundi de 20H à 22H et Jeudi de 20H à 22H
Atelier Détente	P MARANGONE Tel : 06 81 61 50 64	Mardi de 18H45 à 19H45 à partir du 20 septembre
Yoga	P MARANGONE Tel : 06 81 61 50 64	Mercredi de 10H15 à 11H15
QI Gong/ Blogym/ Bio Energym	Franck SIMONNET Tel : 06 09 89 76 98	Mercredi à 19H25
Kali Silat	Franck SIMONNET Tel : 06 09 89 76 98	Mercredi à 20H30
Art Floral	S DUCOMMUN Tel : 03 84 29 85 65	Une fois par mois Horaires variables, se renseigner
Activité carton plume	Nicole MICHAUD Tel : 06 45 92 00 39	Mardi de 19H à 20H30 ou à la demande

Depuis septembre 2016, ces activités ont repris, et dans chaque section, les adhérents sont heureux de partager un moment de détente et de convivialité.

Notre prochain ***Salon des Arts de la Baroche*** *aura lieu les* ***4 et 5 mars 2017****.*
Monsieur BATT André sera notre invité d'honneur, il a obtenu l'an passé le premier prix du jury. L'Ecole maternelle et l'IME de ROPPE participeront à cette exposition (en ayant choisi pour thème " matière et relief " pour l'IME , dragons et " chifumi " pour l'école maternelle) . Nous serons heureux de vous accueillir pour découvrir' le talent de nos exposants.

La deuxième manifestation importante de l'année sera le ***vide grenier en septembre 2017****.*

Encore bonne année à toutes et à tous.

Le président Robert GRESET.

LE NOËL DE L'ÂGE D'OR

Comme tous les ans, la municipalité invite les personnes de 70 ans et plus à un repas, C'était le 18 décembre 2016, sur 122 personnes de plus de 70 ans, quarante avaient répondu présent. Alain COMTE, ancien Maire, avec son épouse, était l'invité d'honneur. L'Abbé Jean-Marie BAERTSCHI et le Curé Sisir KHAN, étaient aussi des nôtres.

Le sapin a été monté par Acacio MARTINS LOPES et Jean-François ROUSSEAU, assistés des agents communaux. La salle du Château Lesmann avait été décorée et les tables préparées la veille par les membres du conseil municipal aidés par Nicole MICHAUD, bénévole, à laquelle nous adressons nos sincères remerciements. Les tables avaient été magnifiquement mises en valeur avec un petit souvenir accroché à chaque verre. Le service a été réalisé par les membres du Conseil Municipal.

Notre doyenne, Lucie FRELIN, (102ans s'il vous plaît !) nous a fait l'honneur d'être parmi les convives. Quel plaisir de la voir encore dans une telle forme, se déplaçant par ses propres moyens. Bravo Lucie, revenez tous les ans. Elle est entourée sur la photo de Georgette BALDECK Vice-Doyenne et de Jeanne PERREZ, épouse de notre regretté ancien Maire Honoraire Marcel PERREZ

Cette année le menu, absolument délicieux, préparé par Pascal VOGELBACHER du Restaurant « Le Velouté » a été le suivant :

- Apéritif : Kir Alsacien avec mise en bouche,
- Vol au vent d'escargot au Morbier et Morilles,
- Trouée de Fougerolles (glace cerise et kirch),
- Suprême de pintade sauce forestière avec gratin dauphinois et fagot de haricots verts,
- Ronde des fromages.

Le dessert, une excellente forêt noire, a été préparé par notre boulanger, Julien JACQUEL

- Café avec digestif : Mirabelle, Marie Brizard, Chartreuse
- Vins : Alsace Pinot Auxerrois, Côte du Rhône, Côtes de Blaye et Crémant

L'organisation de la journée a été orchestrée par les adjoints Jean-François ROUSSEAU et Marie-Ange PERREZ. Merci tout plein à eux. Avant de repartir à la maison, le Père Noël (Il avait oublié sa barbe !) a distribué une boîte de chocolats à chaque invité. La journée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale, avec une animation plaisante. Revenez l'année prochaine plus nombreux, vous ne le regretterez pas.

SOURIONS

Un type marié revient d'un voyage d'affaires en Chine où il a pris du bon temps avec quelques jolis yeux bridés ...

Seulement, quand il revient, il se rend compte que son sexe est tout vert.

Il cache d'abord la chose à sa femme tant bien que mal et s'en va voir un docteur :
« Ha ha ... On a été en Chine, cher ami ? »
« Ben oui ! »
« Et on a fait des bêtises avec les petites chinoises ?!? »
« Ben ... oui ! »
« Humm ... c'est très grave, vous savez !?! »
« Malheureusement, aujourd'hui, la science ne peut rien faire pour ça ... Je crains fort qu'il faille songer à vous amputer. »
Le gars n'en croit pas ses oreilles !

Il décide donc de consulter un deuxième médecin qui, malheureusement, lui confirme le diagnostic.

Le mec est complètement déprimé et va voir un urologue de renommée mondiale qui, lui aussi, confirme le diagnostic.

Il finit par avouer ses escapades à sa femme qui, après une bonne engueulade, lui conseille d'aller voir un médecin Chinois directement sur place, en Chine.

Après tout, ils sont sûrement familiers avec cette infection !

Le gars retourne donc en Chine et prend rendez-vous avec un médecin réputé.

En l'examinant, le médecin Chinois ricane et dit :
« Hi hi ! Vous venu en Chine lécemment ? »
« Ben ... oui ! »
« Et vous faire des bêtises avec pitites sinoises »
« Ben ... oui ! »
« Et vous allé voil docteul amelicain »
« Ben ... oui ! »
« Et docteul amélicain a dit fallait couper ? »
« Ben ... oui ! »
« Eh bien, non ! Pas besoin couper ! Hi Hi hi ! »
Le type n'en croit pas ses oreilles ! Il est fou de joie.

C'est alors que le médecin Chinois précise :
« Non, docteul amélicain, nul !
Pas besoin couper ... va tomber tout seul ... »

****

Une blonde en larmes arrive au bureau ; immédiatement, son patron vient la voir :
« Mais que se passe-t-il ma petite Georgette ? »
Georgette explique : « Ce matin, juste avant de partir travailler, j'ai reçu un coup de fil qui m'annonçait la mort de ma grand-mère. »

Le patron propose immédiatement :
« Vous devriez rentrer chez vous et vous reposer ma petite Georgette. »

Ce à quoi la blonde répond :
« Non, merci, j'ai besoin de me changer les idées et c'est en travaillant que j'y parviendrai le mieux … »

Quelques heures plus tard, le patron vient revoir son employée. Il la retrouve effondrée sur son bureau, pleurant toutes les larmes de son corps.

Il demande :
« Ça ne va pas mieux ma petite Georgette ? »
La blonde répond : « C'est horrible... Je viens de recevoir un coup de fil de ma sœur... ! Sa grand-mère est morte elle aussi ! »

****

Une blonde est avec son mec du jour.
Il lui demande en rigolant : « Tiens, c'est normal que t'aies un bas blanc et un bas noir ? »
« Ah, ne m'en parle pas ! En plus j'en ai une deuxième paire comme ça ! »

*****

LA CPAM COMMUNIQUE …

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
TERRITOIRE DE BELFORT

Octobre 2016

Info Santé

Changeons de regard sur le médicament générique

Les médicaments génériques représentent un levier de progrès majeur pour notre système de santé. Ils sont **efficaces, sûrs et économiques**.
En moyenne **30% moins chers** que les médicaments d'origine, ils ont permis d'économiser 7 milliards d'euros en 5 ans.

Plus d'info sur www.medicaments.gouv.fr.

Info service

Un nouvel accueil commun Caf/Cpam pour simplifier vos démarches

Que vous soyez allocataire ou assuré, vous êtes désormais reçu en en lieu unique du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 12h30 à 16h30.

Au rez-de-chaussée, un espace service pour vos démarches simples : des ordinateurs en libre -service pour vos demandes d'attestations, relevés de remboursements...
Au 1 er étage, espace Conseil/RDV pour une prise en charge sur rendez-vous
- en appelant le 36 46 pour la CPAM
ou sur ameli.fr/ mon compte : nous contacter
- sur caf.fr rubrique mon compte

Pour toutes vos démarches, pensez à utiliser votre compte ameli
Consulter vos remboursements, imprimer une attestation, déclarer votre nouvelle adresse, contacter sa caisse...

Info Santé

Mois sans tabac

En novembre : Moi(s) sans tabac

L'Assurance Maladie vous accompagne dans l'arrêt du tabac. Elle prend en charge, sur prescription,les traitements par substituts nicotiniques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de **50 € par année civile** et par bénéficiaire. **150 €** pour les femmes enceintes, pour les jeunes de 20 à 30 ans, les bénéficiaires CMUC, et les patients en ALD cancer. **Inscription à mois sans tabac**
http://www.tabac-info-service.fr/

Info droit

Vitale

La carte vitale, pour un remboursement rapide

Remboursements plus rapides et fiables, les avantages de la carte Vitale ne sont plus à démontrer.

La carte est nominative et doit être toujours sur soi

Faire une mise à jour régulière
Mettre à jour sa carte Vitale chaque année et à chaque changement de situation est un réflexe indispensable : modification de l'état civil, déménagement, mariage, naissance, nouvelle activité, retraite, CMUC-ACS, prise en charge à 100 %

Où mettre à jour à jour sa carte vitale ?
Dans les pharmacies ou à sur les bornes multiservices à l'accueil de votre Cpam.

Grâce au compte personnel sur ameli.fr,

- déclarer la perte ou le vol de sa carte
Déclarez en quelques clics

- commander une nouvelle carte
Envoyez les pièces numérisées nécessaires à sa création (photo et pièce d'identité) et suivez votre commande en ligne.

DÉCLARATION DES RUCHES
NOUVELLES MODALITÉS

La déclaration de ruches représente un enjeu pour la politique sanitaire en faveur de l'apiculture.

Par ailleurs, elle revêt depuis cette année une importance nouvelle pour la filière apicole française, puisque le nombre total de colonies d'abeilles déclarées en France (durant la période 1er septembre - 31 décembre) est désormais transmis à la Commission européenne à l'issue de la campagne de déclaration.

L'enveloppe européenne dédiée à l'apiculture dans le cadre du programme apicole européen est ainsi partagée entre chacun des États membres au prorata du nombre de colonies déclarées par chacun des pays.

Il n'y a pas de modification en ce qui concerne les apiculteurs envisageant de vendre des produits de la ruche ou de donner des produits de la ruche hors cadre familial.

Ces derniers doivent solliciter un numéro SIREN/SIRET auprès du centre de formalité de la chambre d'agriculture de leur département.
La délivrance des numéros NAPI est désormais entièrement centralisée à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAl).

Tous les apiculteurs se voient attribuer un numéro d'apiculteur (NAPI) consécutivement à la réalisation de leur première déclaration de ruches.

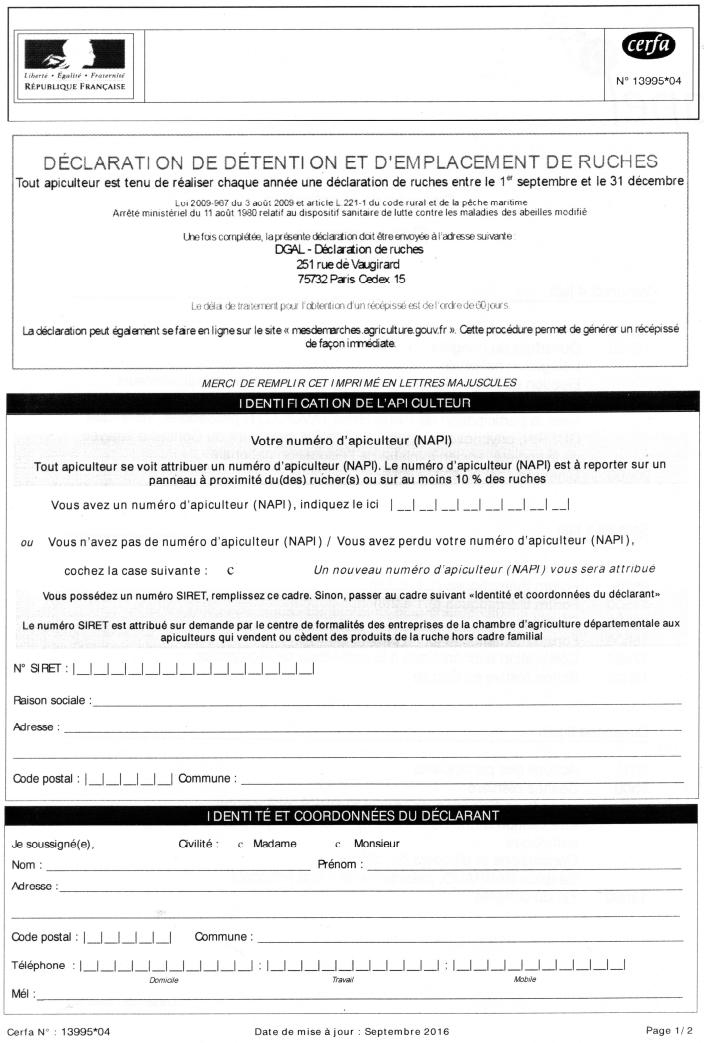

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 13995*04

DÉCLARATION DE DÉTENTION ET D'EMPLACEMENT DE RUCHES
Tout apiculteur est tenu de réaliser chaque année une déclaration de ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre

Loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L. 221-1 du code rural et de la pêche maritime
Arrêté ministériel du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles modifié

Une fois complétée, la présente déclaration doit être envoyée à l'adresse suivante :
DGAL - Déclaration de ruches
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

Le délai de traitement pour l'obtention d'un récépissé est de l'ordre de 60 jours.

La déclaration peut également se faire en ligne sur le site « mesdemarches.agriculture.gouv.fr ». Cette procédure permet de générer un récépissé de façon immédiate.

MERCI DE REMPLIR CET IMPRIMÉ EN LETTRES MAJUSCULES

IDENTIFICATION DE L'APICULTEUR

Votre numéro d'apiculteur (NAPI)

Tout apiculteur se voit attribuer un numéro d'apiculteur (NAPI). Le numéro d'apiculteur (NAPI) est à reporter sur un panneau à proximité du(des) rucher(s) ou sur au moins 10 % des ruches

Vous avez un numéro d'apiculteur (NAPI), indiquez le ici | __| __| __| __| __| __| __| __|

ou Vous n'avez pas de numéro d'apiculteur (NAPI) / Vous avez perdu votre numéro d'apiculteur (NAPI),

cochez la case suivante : c *Un nouveau numéro d'apiculteur (NAPI) vous sera attribué*

Vous possédez un numéro SIRET, remplissez ce cadre. Sinon, passer au cadre suivant «Identité et coordonnées du déclarant»

Le numéro SIRET est attribué sur demande par le centre de formalités des entreprises de la chambre d'agriculture départementale aux apiculteurs qui vendent ou cèdent des produits de la ruche hors cadre familial

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Raison sociale : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Je soussigné(e), Civilité : c Madame c Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Domicile *Travail* *Mobile*

Mél : _____

Cerfa N° : 13995*04 Date de mise à jour : Septembre 2016 Page 1/2

*Fac-simile du formulaire Cerfa n°13995*04*

Le formulaire de déclaration ci-dessus est notamment disponible sur Internet à l'adresse suivante :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do

Contact pour tout complément d'information :
Guillaume EVRAS
Santé et protection animales : apiculture, pisciculture et sécurité sanitaire des aliments : métiers de bouche
D.D.C.S.P.P. du Territoire de Belfort
2 place de la Révolution Française - CS 239 - 90004 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 58 86 98

LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°31)

Les utilisations du bicarbonate de soude.

Sous forme de pâte

La santé, l'hygiène et le bien-être

Mycoses
Formez une pâte en remplaçant l'eau par du vinaigre de cidre et appliquez ce mélange à l'endroit de la mycose. Si, par exemple, la mycose se situe sur les ongles, enduisez-les bien avec cette préparation et restez ainsi au minimum une vingtaine de minutes. Répétez l'opération au moins 2 fois par jour jusqu'à disparition complète.

Piqûres d'insectes
Confectionnez une pâte faite de bicarbonate et d'eau d'hamamélis ou de vinaigre de cidre. Veillez à ce que la pâte ne soit pas trop liquide. Appliquez cette pâte sur les piqûres.
Les picotements et les démangeaisons se calmeront instantanément et il n'y aura pas ou peu d'enflure.

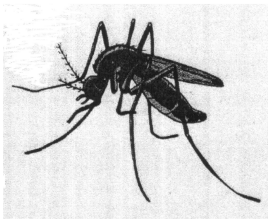

Verrues
Appliquez 2 à 3 fois par jour sur vos verrues un mélange pâteux constitué d'eau et de bicarbonate de soude. Laissez en place au minimum une heure et renouvelez l'opération.
Vous pouvez éventuellement, par commodité, faire tenir en place à l'aide d'un pansement.

Le nettoyage

Argenterie
Confectionnez une pâte un peu épaisse et frottez vos objets avec. Rincez et essuyez.
Procédez de la même manière pour les bijoux en argent.

Crème à récurer pour sanitaires ou autres
Mélangez environ 200 g de bicarbonate et 50 g de borax.
Saupoudrez-en les parties et endroits à nettoyer et passez une éponge humide en frottant.
Vous pouvez confectionner cette excellente poudre à récurer à l'avance et l'utiliser selon vos besoins.

Four
Répartissez de la pâte faite de bicarbonate et d'eau dans votre four et laissez ainsi si possible une nuit complète. Rincez le lendemain à l'aide d'une éponge et d'eau chaude.

Et bien sûr …

Employé «tel quel» ou « nature ››, c'est-à-dire sans le mélanger à de l'eau ou à un liquide quelconque, mais bien sûr dans des proportions qui diffèrent, il entre dans la composition de nombreuses recettes de cuisine ...

Sachez que par son action de stabilisateur, le bicarbonate élimine tout excès en acidité ou alcalinité. Il contribue ainsi quotidiennement à vous procurer un meilleur équilibre alimentaire ainsi qu'une meilleure hygiène de vie et de bien-être.

(à suivre)

POUR LES CORDONS BLEUS

Bœuf sauté au chou vert

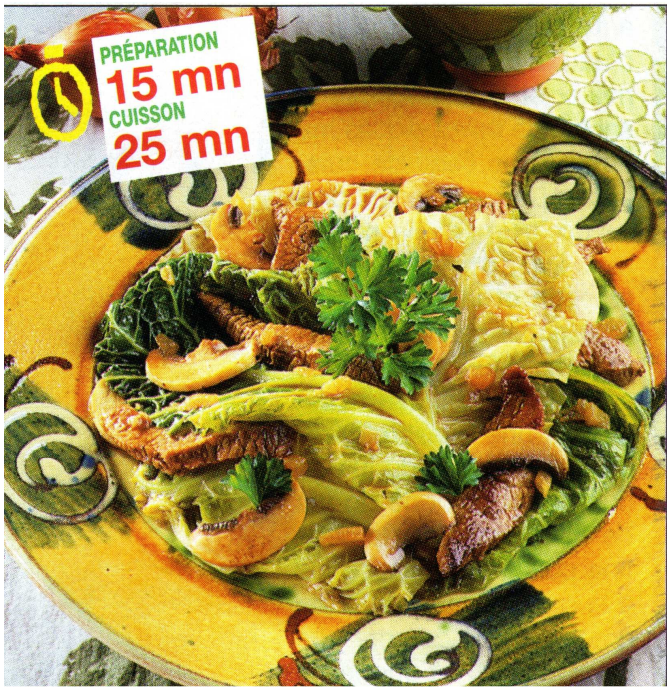

Pour 4 personnes :
400 g de rumsteak
250 g de champignons de Paris
1 petit chou vert frisé
4 échalotes
2 gousses d'ail
2 c. à soupe d'huile de tournesol
2 c. à soupe de sauce soja
1 tablette de bouillon de bœuf
3 c. à soupe de persil haché sel et poivre.
Couper le chou en quatre, retirer la partie centrale et le cuire dans |'eau bouillante salée 15 mn avec la tablette de bouillon.
Bien l'égoutter. Émincer l'ail et les échalotes.
Découper la viande en fines lanières.
Dans une cocotte avec un peu d'huile, faire dorer l'ail et les échalotes, puis ajouter le bœuf.
Bien remuer l'ensemble.
Ajouter les champignons émincés, le chou, puis la sauce soja. Saler et poivrer.
Couvrir et laisser mijoter 8 mn à feu doux. Saupoudrer de persil avant de servir.
Conseil : des champignons des bois en bocal donneront un goût plus prononcé à cette recette.

Mousse de pruneaux

Pour 6 personnes
300 g de pruneaux
1 sachet de thé
80 g de cassonade
3 yaourts entiers
4 feuilles de gélatine
le jus d'un citron
20 cl de crème fraîche
1 c. à soupe de sucre-glace
1 sachet de sucre vanillé
Quelques cerneaux de noix et des feuilles de menthe.
Cuire les pruneaux 15 mn à feu doux dans 50 cl d'eau.
Réserver les pruneaux et laisser infuser le sachet de thé quelques minutes dans l'eau de cuisson.
Dénoyauter les pruneaux et mixer la moitié avec 2 c. à soupe de jus de cuisson et la cassonade.
Mélanger cette purée aux yaourts. Faire tremper la gélatine dans l'eau froide.
Dans une casserole, réchauffer le reste du jus de cuisson additionné du jus de citron.
Ajouter la gélatine puis incorporer ce jus à la purée de pruneaux en émulsionnant comme une mayonnaise. Fouetter la crème en chantilly en lui ajoutant le sucre glace et le sucre vanillé.
Incorporer délicatement à la préparation, puis répartir dans des coupes en ajoutant au fur et à mesure les pruneaux restants. Décorer avec des cerneaux de noix et des feuilles de menthe. Servir bien froid.
Conseil : ce dessert peut se réaliser la veille et se conserver au réfrigérateur jusqu'au lendemain.
Que boire avec ? Un Barsac (Bordelais).

SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2016

Facile

2	8	9	1	5	7	6	4	3
6	4	7	9	2	3	5	8	1
3	5	1	6	8	4	9	2	7
9	2	8	7	4	5	1	3	6
5	6	3	8	9	1	2	7	4
1	7	4	2	3	6	8	5	9
4	3	6	5	1	2	7	9	8
7	9	2	4	6	8	3	1	5
8	1	5	3	7	9	4	6	2

Facile

9	3	8	1	5	2	4	6	7
6	5	1	3	7	4	2	9	8
4	2	7	6	8	9	1	5	3
7	8	2	4	9	5	3	1	6
5	6	3	7	1	8	9	2	4
1	4	9	2	3	6	7	8	5
3	7	6	8	2	1	5	4	9
8	1	5	9	4	3	6	7	2
2	9	4	5	6	7	8	3	1

Moyen

3	9	6	2	1	7	4	5	8
7	1	8	6	4	5	2	3	9
2	4	5	9	8	3	6	1	7
9	3	7	4	5	1	8	2	6
5	8	2	7	3	6	1	9	4
4	6	1	8	2	9	3	7	5
6	2	9	1	7	8	5	4	3
1	7	3	5	6	4	9	8	2
8	5	4	3	9	2	7	6	1

Moyen

2	4	8	1	3	9	7	5	6
1	5	7	4	8	6	3	2	9
9	3	6	7	2	5	8	4	1
7	8	9	3	5	4	1	6	2
3	2	5	9	6	1	4	8	7
6	1	4	2	7	8	9	3	5
4	6	2	8	1	7	5	9	3
8	7	3	5	9	2	6	1	4
5	9	1	6	4	3	2	7	8

Difficile

8	4	2	3	9	5	7	1	6
6	1	7	8	2	4	9	3	5
3	9	5	6	7	1	8	4	2
9	5	6	1	3	7	2	8	4
1	2	3	4	6	8	5	7	9
4	7	8	9	5	2	1	6	3
2	8	4	5	1	3	6	9	7
5	6	1	7	4	9	3	2	8
7	3	9	2	8	6	4	5	1

Difficile

7	8	4	3	2	9	6	1	5
3	1	5	6	7	8	4	2	9
9	2	6	4	1	5	8	7	3
5	7	3	8	6	2	1	9	4
8	4	9	5	3	1	2	6	7
2	6	1	9	4	7	3	5	8
6	9	8	2	5	4	7	3	1
1	5	2	7	8	3	9	4	6
4	3	7	1	9	6	5	8	2

GRILLES DE SUDOKU
DE JANVIER 2017

Facile

9	2	3		8	5	4		1
8	1					2	6	
4	6			1			5	
3	4		1				9	7
1	8				4		2	3
	9			7			8	2
	7	1					3	6
6		8	9	2		7	4	5

Facile

	1						5	2
		7	3		2			
2	9	5	8	6			3	
9				7	5			3
7	2		6		3		4	5
3			4	9				6
	3			2	7	5	1	4
			1		6	2		
1	7						6	

Moyen

4				1			9	
1	2	6		7				4
	9			6	4	7	1	
6				8	3	1	2	
	1	9	6	4				3
	4	8	1	2			7	
9				5		3	6	2
	6			3				1

Moyen

	8		9		6		1	
5					8		6	
2				7				9
8			7	5	4		3	1
		3				4		
7	6		3	8	1			2
3				2				6
	1		8					4
	7		4		3		5	

Difficile

	1			2	5			6
5	2	9		7			4	
		3			4			
1		4					5	
9								1
	3					4		2
			1			7		
	5			6		9	8	4
7			5	4			1	

Difficile

					6		3	
6								4
9	3	1		4	5	8		
8	7	6	1					
		2				3		
					7	6	4	8
		4	7	8		9	2	5
2								3
	5		9					

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	*1*
État civil 2° semestre 2016	*2*
Délibérations du conseil municipal au 1er semestre 2016	*3-12*
Infos diverses sur le PLU	*13*
L'Autruche en amont du pont de la rue du Commandant Arnaud	*14*
L'ancien espace New Jet Pneus rue Sous le Vernois	*15*
Avenue du Général de Gaulle : nouvelle canalisation d'eau potable	*16*
Rue d'Éguenigue : mise aux normes des arrêts de bus, busage de fossés, enrobage de trottoirs	*17*
Jobs d'été	*18*
Réfection de la classe de CM2 – Participation de Roppe au Téléthon	*19*
La Grande Nouaie	*20*
De nouvelles façades au Château Lesmann	*21*
Informations diverses	*22*
Campagne "Lumière et vision" : être vu et bien voir	*23*
Le déneigement à Roppe	*24-25*
Conduire en hiver : les bons réflexes	*26*
Illuminations de Noël	*27*
Fin du RPI : la collaboration continue – Remise de dictionnaires à l'école	*28*
Nouvelles de l'école	*29*
Le Père Noël à l'école maternelle	*30*
L'ALSH en juillet 2016	*31*
Le CCAS communique	*32*
Amicale des Donneurs de sang	*33*
Le 11 novembre 2016 à Roppe	*34*
Les anciens combattants : hommage à Jacques BERTHIER	*35*
Le club de l'Age d'Or communique	*36*
Retrouvailles 50 ans après	*37*
Nouvelles du BRCL	*38*
Le Foyer Rural de Roppe	*39*
Le Noël de l'âge d'or	*40*
Sourions	*41*
La CPAM communique	*42*
Déclaration des ruches : nouvelles modalités	*43*
Le bicarbonate de soude et ses bienfaits	*44*
Pour les cordons bleus	*45*
Solution des grilles de Sudoku de janvier 2016	*46*
Grilles de Sudoku de juillet 2016	*47*
Table des matières	*48*

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.
Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS – COMMERÇANTS

BIJOUX ARTISANAUX						
SOUPÇON FÉÉRIQUE	BAUMANN Aurore	10bis rue du Stade		06 61 46 68 20		
BOIS DE CHAUFFAGE						
	BORNAQUE Yannick	4 rue de la Cotate		06 82 84 15 28		
BOULANGERIE-PÂTISSERIE						
	JACQUEL Julien	31 av du Général De Gaulle	03 84 29 90 18	Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H		
CHAUDRONNERIE - MECANOSOUDURE						
CLERC INDUSTRIE	TECRIM INDUSTRIE	8 rue de Phaffans	03 84 36 65 65		www.clerc-industrie.fr	
CHAUFFAGE SANITAIRE						
	CUNCHON Wilfried	33 rue des Chézeaux		06 61 98 87 55	wilfried.cunchon@free.fr	
CSNP	PIEMONTESE Nicolas	4T rue du Stade	03 84 29 20 98	06 07 39 27 03	csnp.roppe@yahoo.fr	
COIFFURE A DOMICILE						
	TRIDON Édith	14 rue Sous Le Vernois		06 50 44 48 89		
COIFFURE EN SALON						
CELINE COIFFURE	JOUAN Céline	45 av du Général De Gaulle	03 84 29 94 03			
	ESTIENNEY Luc	12 av du Général De Gaulle	03 84 29 87 02			
L'ESSENTIEL	MARCHAL Édith	15 av du Général De Gaulle	03 84 54 61 39			
DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES						
JOSSERON DEPANNAGE		1 av du Général De Gaulle	03 84 23 52 52			
ENQUÊTES - RECHERCHES						
ARPG	GILLET Francis	10 bis rue de Vétrigne	03 84 29 41 56	06 14 13 58 08	arpgf@hotmail.fr	
EXPERTISE COMPTABLE						
CF CONSEILS		15 bis av. Général De Gaulle	03 84 19 01 74	09 63 51 46 08		
HB CONSEILS		8 rue des Champs Fourchins	03 84 29 83 89			
FACADES - ISOLATION						
GÜL SARL	GÜL Metin	6 rue de Vétrigne	03 84 29 87 96			
ISOLA FACADES	DOLDURAN Kemal	4 av du Général De Gaulle	09 50 68 33 46	06 50 10 05 05		
FERMETURES						
A N FERMETURES		2bis rue du Stade	06 60 92 28 28	06 79 33 78 47		
FERMETURES VALBERT	VALBERT Patrick	bureaux à Trévenans	03 84 29 47 16	06 08 54 19 53	patrickvalbert@hotmail.fr www.fermeture-valbert.fr	
FLEURISTE						
DIDIER FLEURS	SCHWINTE Didier	15 av du Général De Gaulle	03 84 29 96 23			
GARAGE						
BOURLIER BELFORT		1 av du Général De Gaulle	03 84 46 65 50		www.bourlier.fr	
	GIRARD Nicolas	21 rue du Stade		06 14 81 35 46		
HYPNOTHÉRAPIE						
	JACQUET Julien	17 rue du Stade		06 07 23 19 26	jacquet.contact@gmail.com	
NETTOYAGE DE VÉHICULES						
GROSMAIRE EURL		22 av. du Général De Gaulle	03 84 58 01 72	06 83 99 56 30	Tunnel de lavage Auchan	
PAVAGE TERRASSEMENT						
EST PAVAGE	KARA Ismaël	23 av. du Général De Gaulle		06 23 75 27 17		
PIZZAS AU FEU DE BOIS						
PIZZA PERFECT	BATISTA Patrick	place du Général Bigeard		06 64 26 33 24	Mercredi 17H30 - 21H	
PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE						
RIBLET SARL		27 av. du Général De Gaulle	03 84 29 87 90	07 60 06 05 11	sarl-riblet@orange.fr	
RESTAURANT PIZZERIA						
LE VELOUTE	VOGELBACHER Pascal	39 av. du Général De Gaulle	03 84 29 19 06		sur place ou à emporter, repas à domicile	
STATION SERVICE						
STATION MARGAINE		74bis av. Général De Gaulle	03 84 29 88 43			
TAXI - VSL						
	BOUCARD Damien	rue du Commandant Arnaud		06 31 27 73 24		
TRANSPORT DE VÉHICULES						
TRANS INTER EUROPE		rue de Phaffans	03 84 29 91 25			
TRANSPORTS BROGGI	BROGGI Raphaël	64 av. du Général De Gaulle		06 81 75 78 63	transportblb@orange.fr	
TRAVAUX PUBLICS						
	SEGHIN Christophe	12 rue du Château		06 09 63 38 31		